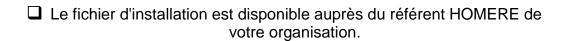
MANUEL D'UTILISATION HOMERE VERSION 4.0 (Février 2015)

	1	1
INSTALLATION: Télécharger et installer Homère Créer un ou plusieurs terrains Définir les accès et les mots de passe Consultation des notes de versions Consultation du WIKI ONG Rapporter un incident	FICHE 1	PAGE 2
PARAMETRAGE: Employeur Grille de salaire Grille de fonction Organismes sociaux Sous projets Codes comptables Subdivision monnaie Projets Import/Export des paramétrages	FICHE 2	PAGE 9
PARAMETRAGE DU PLAN DE PAYE : Créer les rubriques Exemples	FICHE 3	<u>PAGE 28</u>
GESTION DES PERSONNELS: Recherche et création Identité Personnes à charge Compétences Evènements Création des contrats Gestion des échéances de contrat Attacher des fichiers (Word, Excel) à un personnel Changer les modèles et les champs (contrats,) Exporter un personnel d'un projet vers un autre	FICHE 4	PAGE 44
LA PAYE: Gestion et impression des congés Gestion des acomptes Générer les bulletins Compléter les bulletins Imprimer les bulletins Générer un Solde de tout compte Clôturer la paye Gestion et impression des charges et sociales Affichage d'un bulletin avec une traduction autre que celle fournie par défaut.	FICHE 5	<u>PAGE 61</u>
GERER LES FICHIERS : Sauvegarde Envoi/Réception	FICHE 6	PAGE 88
IMPRESSIONS ET EXPORTS : Impressions Exports (vers Excel, vers SAGA) Statistiques	FICHE 7	<u>PAGE 92</u>

FICHE 1: INSTALLER HOMERE

- 1.1. TELECHARGER ET INSTALLER HOMERE
- 1.2. CREER UN OU PLUSIEURS TERRAINS
- 1.3. DEFINIR LES ACCES ET LES MOTS DE PASSE
- 1.4. CONSULTATION DES NOTES DE VERSIONS

1.1. TELECHARGER ET INSTALLER HOMERE



Pour transférer Homère sur un autre PC que celui de la connexion internet, vous pouvez soit le graver sur un CD, soit l'enregistrer sur une clé USB.

EpiConcept conseille de réaliser l'installation par défaut. C'est-à-dire sans modifier les chemins d'installation par défaut.

Processus d'installation par défaut :

- Double clic sur le fichier Homereinstall.exe
- Suivre les étapes par défaut en sélectionnant le bouton « suivant » jusqu'à « terminer »
- Redémarrer l'ordinateur à la fin de la procédure
- L'installation est terminée. Un raccourci est accessible sur votre bureau. Il faudra cliquer sur l'icône pour lancer Homère.

Les « Login » et « Mots de passe » au démarrage seront les suivants :

Login niveau C : ADMIN Login niveau D : TERRAIN

Mot de passe niveau C : ADMIN Mot de passe niveau D : TERRAIN

La dernière étape de l'installation consiste à réceptionner les paramètres généraux propres à votre organisation (Menu « fichier/réception ») transmis par le siège. A la fin de la réception, il vous faudra vous re connecter avec les logins/mot de passes définis par votre organisation.

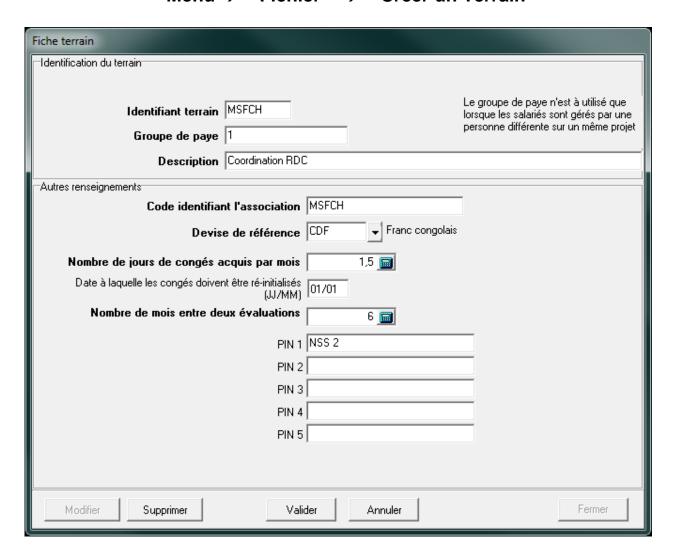
1.2. CREER UN OU PLUSIEURS TERRAINS

Il s'agit de créer la base de données de chaque **Projet** y compris celle de la **Coordination**. Il appartiendra au coordinateur Finances/RH ou au Responsable des Ressources Humaines de créer la Capitale et les codes des différents Terrains et de s'assurer que les codes projets utilisés pour Homère seront les mêmes que ceux de votre logiciel de comptabilité.

Chaque Terrain sera ensuite responsable de gérer son personnel affecté, c'està-dire de saisir les employés sur Homère et d'établir les bulletins de salaires.

Pour créer un Terrain :

Menu → « Fichier » → « Créer un Terrain »



Cet écran permet de créer la capitale (coordination) et/ou un ou plusieurs terrains.

Il est important de créer un **identifiant terrain** différent pour chaque terrain comme pour le suivi de la comptabilité sur votre logiciel de comptabilité. Ces codes peuvent être les **CODES PROJETS** utilisés dans votre logiciel de comptabilité.

Le groupe de paye sera toujours « 1 » par défaut.

La description sert à identifier en toutes lettres le projet. Elle peut correspond à celle définie dans votre logiciel de comptabilité.

Le code identifiant l'association est par exemple pour MSF France: MSFFXXX (XXX = nom du pays ou code du pays)

La devise de référence concerne la devise de calcul et de paiement de la paie ce qui correspondra le plus souvent à la devise du pays.

Le nombre de jours acquis par mois : il s'agit de la règle applicable au pays en matière de congés, par exemple en France, le nombre de jours de congés acquis par mois est 2,08 pour un mois complet de travail.

La date à laquelle les congés doivent être réinitialisés : il s'agit également de la date en vigueur dans le pays, qui doit être mise à jour tous les ans. En cas d'absence de législation sur ce sujet, il faudra aligner les congés payés sur l'année civile, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En France <u>par exemple</u>, les congés payés sont ré-initialisés tous les 1^{er} juin de chaque année. **Cela signifie** qu'on reporte les congés payés **non pris** de l'année précédente et que l'on devrait remettre **à zéro** les compteurs des congés payés pour la nouvelle année.

NB : les congés ne se remettront pas à zéro automatiquement à la date de réinitialisation mais un message d'alerte apparaîtra pour vous demander de le faire.

PIN1 PIN2 PIN3 PIN4 PIN5: il s'agit de champs utilisé dans la fiche identité d'un staff. On indiquera dans cette fenêtre le nom à afficher dans la fiche identité à la place de PINx. On pourra, par exemple, mettre N°sécurité social 2. Ces champs sont exportable via le module d'export.

Nombre de mois entre deux évaluations : c'est la durée souhaitée en mois entre deux évaluations afin d'établir le planning annuel des évaluations.

Les fonctions de sélection et de modification du (ou des) Terrains existent dans le **Menu** → « **Fichier** » :

« Sélectionner un terrain » : si vous avez créé plusieurs terrains, cette fonction vous permet de sélectionner le terrain sur lequel vous voulez travailler. « Modifier un terrain » : cette fonction vous permet de modifier le paramétrage du terrain que vous avez créé.

ATTENTION: quand un Terrain est créé, il est impossible de le Supprimer par l'utilisateur terrain. En cas d'erreur, il faudra envoyer une Sauvegarde au Siège pour le supprimer.

1.3. DEFINIR LES ACCES & LES MOTS DE PASSE

Les niveaux d'accès sont au nombre de 5 :

A : Siège, B : Siège,

C: Administrateur.

D: Assistant Administrateur.

E: Auditeur

L'Administrateur est responsable de la définition des niveaux C, D, E.

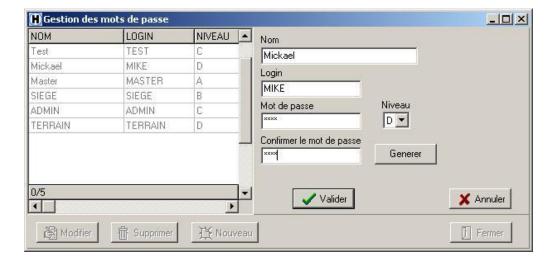
L'Administrateur aura un accès niveau C,

L'Assistant Administrateur aura un accès niveau D.

L'Auditeur aura un accès niveau E

Pour gérer les «Login » et « Mots de passe » :

Menu \rightarrow « Outils » \rightarrow « Mot de Passe »



Cliquer sur « **Nouveau** » pour créer un nouvel utilisateur. L'utilisateur **D** sera créé par défaut.

Il faut saisir le « **Nom** » de la personne, définir un « **Login** » et un « **Mot de passe** ». Si besoin, Homère peut vous proposer un mot de passe en cliquant sur la fonction « **Générer** ».

Quelles sont les possibilités par défaut des niveaux C, D, E ?

Note : la description ci-dessous est valable pour le paramétrage par défaut. En effet, le siège de votre organisation peut modifier les accès par défaut en fonction de vos processus internes.

Un utilisateur du Niveau C:

- a accès à toutes les fonctions Homère,
- peut modifier son propre profil du niveau C,
- peut modifier et supprimer un utilisateur du Niveau D,
- ne peut pas modifier un autre profil du niveau C,
- ne peut pas supprimer un niveau C même si c'est le sien.

Un utilisateur du Niveau D ou E :

- a un accès limité à Homère,
- peut modifier son propre profil du niveau D, E,
- ne peut pas supprimer de profil.

Fonctions inaccessibles par le Niveau D, E						
Créer un Terrain						
Modifier un Terrain						
Supprimer un Employé						
Supprimer un congé, une personne à charge ou un événement						
Lire, créer et modifier les Evaluations						
Lire, créer et modifier les Mesures disciplinaires						
Lire les motifs de fin de contrat						
Lire les commentaires						
Créer et Supprimer un Plan de Paye						
Créer, Modifier et Supprimer une rubrique du Plan de Paye						
Dictionnaires						
Statistiques						
Créer, Supprimer, dans la Grille de Salaires						
Créer, Supprimer, dans la Grille de Fonctions						
Supprimer un Employeur						

Joindre un fichier dans la fiche d'un employé
Consulter les fichiers joints à la fiche d'un employé

Pour les modifications impossibles à faire sur le Terrain, adressezvous au Siège en lui envoyant une Sauvegarde.

1.4. CONSULTATION DES NOTES DE VERSION

Les notes de versions permettent de savoir quelles sont les mises à jours effectuées. Elles se présentent sous la forme d'une liste regroupant, version par version, les modifications réalisées sous les trois catégories suivantes :

- Corrections : corrections de disfonctionnement qui ont été signalé dans la précédente version
- Modifications : changement, adaptation de fonctionnalités existantes
- Nouveautés : nouvelles fonctionnalités.

Cette liste est consultable dans le menu :

Menu → « Aide » → « Notes de version »

1.5. CONSULTATION DU WIKI ONG

Note : cette fonctionnalité est active uniquement si l'ordinateur est connecté à internet.

Ce menu permet d'ouvrir en consultation le site web collaboratif wiki qui permet d'avoir une source supplémentaire d'information.

Il est particulièrement intéressant de visiter la Foire Aux Questions (FAQ) qui permet de prendre connaissance des expériences utilisateurs.

1.6. RAPPORTER UN INCIDENT

Il s'agit ici de vous faciliter la remontée d'incidents. Un rapport prêt à l'emploi est ouvert dans la langue d'utilisation.

Il s'agit ici de faire passer toute l'information nécessaire à la bonne compréhension de la demande par votre référent Homere. Dans le cas d'un incident, il s'agit de permettre au référent de reproduire le problème afin qu'il soit en mesure de vous répondre au mieux.

Les éléments à ne surtout pas omettre sont les suivant :

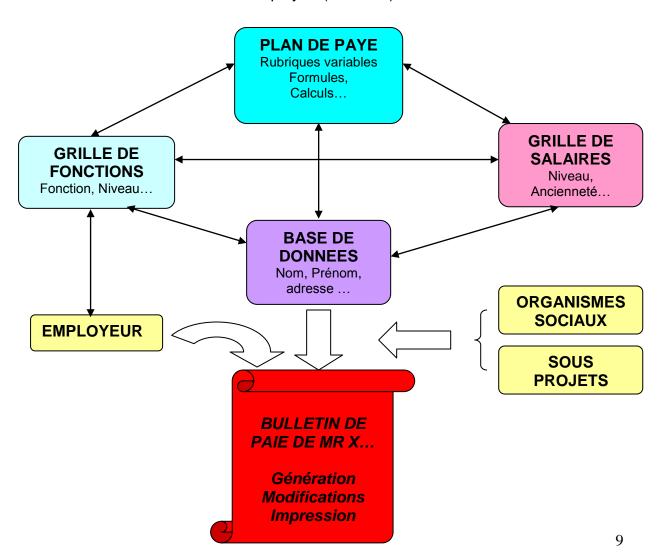
- Description détaillé, étape par étape de la demande
- Description de ce que vous attendez comme résultat
- Une sauvegarde des données

FICHE 2: LES PARAMETRAGES

- 2.1. L'EMPLOYEUR
- 2.2. LA GRILLE DE SALAIRES
- 2.3. LA GRILLE DE FONCTIONS
- 2.4. LES ORGANISMES SOCIAUX
- 2.5. LES SOUS-PROJETS
- 2.6. LES CODES COMPTABLES
- 2.7. LA SUBDIVSION MONNAIE
- 2.8. L'IMPORT/EXPORT DES PARAMETRAGES

L'élaboration du Bulletin de Paye fait intervenir plusieurs éléments interdépendants dont l'ordre de création est paradoxalement indépendant

- la définition de l'employeur,
- la définition de la grille de salaires,
- la définition de la grille de fonctions,
- la définition des organismes de prélèvement de taxe,
- le paramétrage du plan de paye (FICHE 3),
- la base de données employée (FICHE 4).



2.1. L'EMPLOYEUR

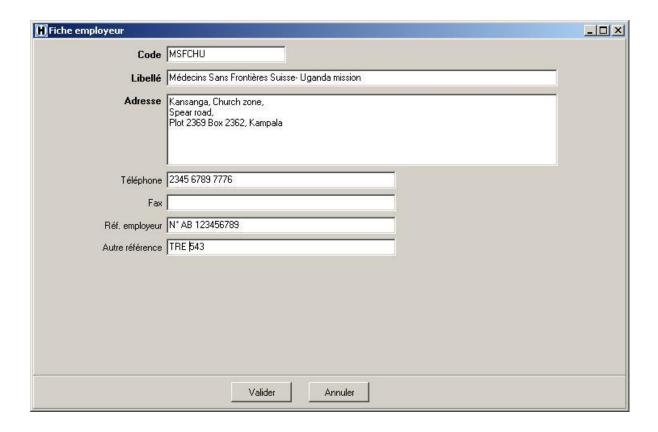
Il s'agira le plus souvent du nom de l'ONG (+ pays de la section affiliée). Il pourra s'agir également du **Ministère de la Santé**, lorsqu'un ou plusieurs fonctionnaires travaillent en échange d' « incentives ».

Pour créer un Employeur, aller dans :

Le Code sert à désigner de façon abrégée l'employeur.

Le **Libellé** sert à décrire l'employeur en toutes lettres.

La **Référence Employeur** peut être le numéro d'inscription employeur dans le pays auprès du Ministère du travail.



2.2. LA GRILLE DE SALAIRES

La création de la grille de salaires se fait au niveau des Paramètres. Pour cela, il faut aller dans :

Menu → « Outils » → « Paramétrages » → onglet « Grille de salaires » Cliquer sur « Nouveau »

Grille de salaire																	
Gri	Grille de salaire Code GS_BUNIA Mise à iour le																
Libellé Grille de salaire pour Bunia										-	Mise à jour le Par						
	Salaire de référence 110 Franc congolais Utiliser le salaire de référence pour le calcul																
	☐ Arrondir au nombre entier le plus proche (sans virgule)																
 ⊏Cc	☐ Coefficients d'ancienneté ☐ Coefficients d'ancienneté ☐ Coefficients d'ancienneté																
	Calcul linéaire (si non coché calcul par palier)																
N-	N+1 N+2 N+3 N+4 N+5 N+6 N+7 N+8 N+9 N+10							N+10	N+11 N	N+12 N+	13 N+14	N+15	m I				
	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1 1		
4	←																
	Rubriques de la grille de salaire																
Coe	ef. △1	Niveau	N° Terra	ain	Salaire (N) N+1	N-	+2	N+	3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
14	<u> </u>																
	Nouveau Modifier Supprimer Re-calculer la grille Imprimer Valider Annuler																

Le **Code** reprendra GS pour « Grille de Salaire » + le code projet.

Le **Libellé** détaillera le projet avec par exemple le même libellé utilisé dans votre logiciel de comptabilité.

Le **Salaire de référence** indiquera le plus bas salaire de base à temps plein de votre grille de salaires.

Il faut saisir ensuite les différents salaires de votre grille de salaires.

On peut saisir les salaires de 2 manières :

- On peut saisir manuellement les coefficients de passage d'un niveau à l'autre en cochant « utiliser le salaire de référence pour le calcul ».
 Les salaires seront calculés automatiquement à partir des coefficients ainsi saisis et à partir du salaire de référence.
- On peut saisir manuellement les salaires selon les niveaux et les coefficients se calculeront automatiquement. Dans ce cas, <u>il ne faut pas</u> cocher la case « utiliser le salaire de référence pour le calcul ».

Pour créer les différents salaires de la grille de salaire, il faut cliquer sur « **Nouveau** » à chaque niveau de salaire, une fenêtre apparaît alors :



Cette fenêtre permet d'indiquer chaque niveau de la grille de salaire et le salaire correspondant. C'est ce niveau qui sera ensuite relié à la grille de fonctions qui permettra de déterminer automatiquement dans Homère le salaire pour chaque fonction et donc chaque salarié.

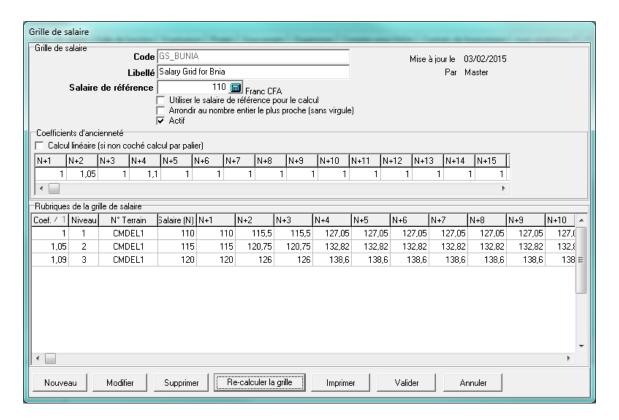
<u>A noter</u> : il est possible d'insérer un ou plusieurs autres niveaux si la grille est modifiée par la suite.

> Le calcul de l'ancienneté

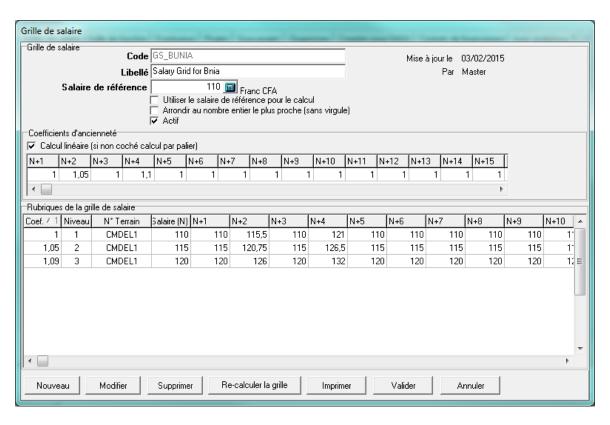
Les coefficients d'ancienneté sont à saisir manuellement.

Il y a 2 possibilités pour calculer l'ancienneté :

1/ Le calcul par palier : le calcul par palier permet de mettre un coefficient d'ancienneté fixe chaque année et le calcul de l'ancienneté se fera en appliquant chaque année le coefficient sur le salaire de l'année précédente et non sur le salaire de référence. Pour cela, <u>il ne faut pas cocher</u> l'option « calcul linéaire (si non coché calcul par palier) ».



2/ Le calcul linéaire : en cochant l'option « calcul linéaire (si non coché par palier) » on choisira de calculer l'ancienneté à partir du salaire de référence.



→ Homère ira ensuite chercher le salaire correspondant à l'année d'ancienneté grâce à l'ancienneté renseignée dans la fiche contrat de chaque employé.

> Arrondi des salaires

→ Vous pouvez décider **d'arrondir** les salaires au nombre entier le plus proche en cochant la case correspondante.

> Actif

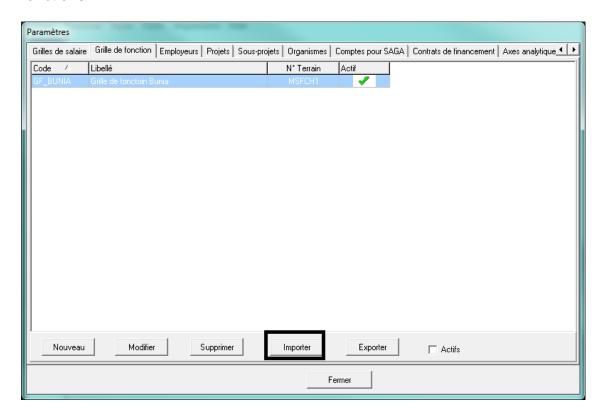
→ Vous pouvez désactiver une grille de salaire pour ne plus la voir proposer dans les écrans de saisie (grille obsolète).

2.3. LA GRILLE DE FONCTIONS

Il existe trois fonctionnalités pour créer une grille de fonction accessible dans le module suivant :

Menu → « Outils » → « Paramétrages » → onglet « Grille de fonctions »

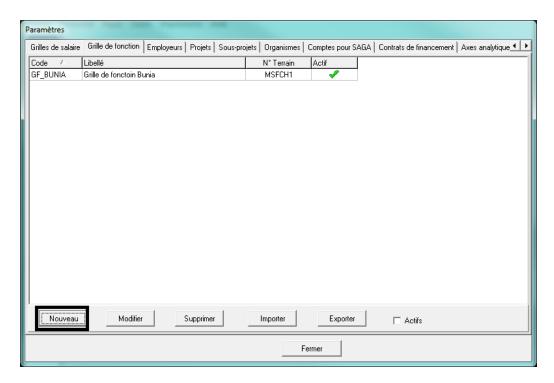
➤ Importation complète d'une grille de fonction : Il s'agit ici d'utiliser le bouton « Importer » accessible en bas de la liste des fonctions.



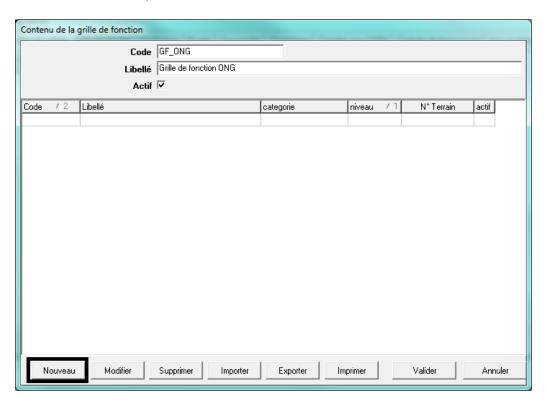
Cette fonctionnalité est une nouveauté de la version 4 qui permets d'importer grille de fonction à partir d'un fichier du type « GF_Grille de fonction Bunia.7z »

> Pour **créer** une grille de fonction :

Vous pouvez créer votre propre grille des fonctions manuellement en cliquant sur « nouveau ».



Choisir un code et un libellé et cliquer sur le bouton « nouveau » pour chaque nouvelle fonction que vous allez créer.

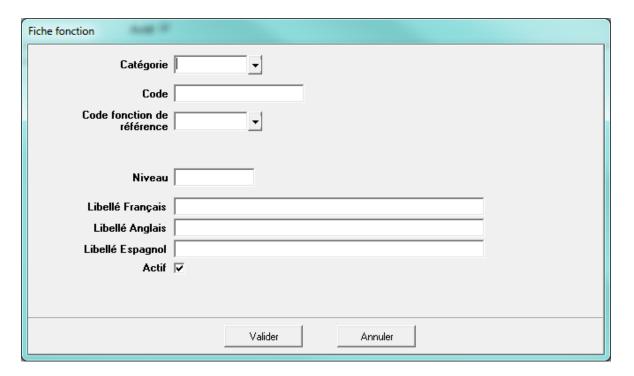


Note : une case à cocher « Actif » permet de desactiver la grille de fonction lorsqu'elle devient obsolète.

Remplissez les champs correspondants.

C'est ici que vous renseignerez le niveau de la fonction qui sera en lien avec la grille de salaire et permettra le calcul du salaire pour chaque employé. Le code de la fonction est fixé par l'utilisateur.

Le code référence est optionnel (voir menu « Outils/Options » onglet Affichage ; « Affichage du code de référence d'une fonction »). Ce champ est relié au dictionnaire FUNDEF qui est déterminé par le siège pour toutes les missions utilisant Homere. Ce code de référence permet une identification standardisée des fonctions, contrairement au code utilisateur qui est fixé par l'utilisateur en fonction des besoins du terrain.



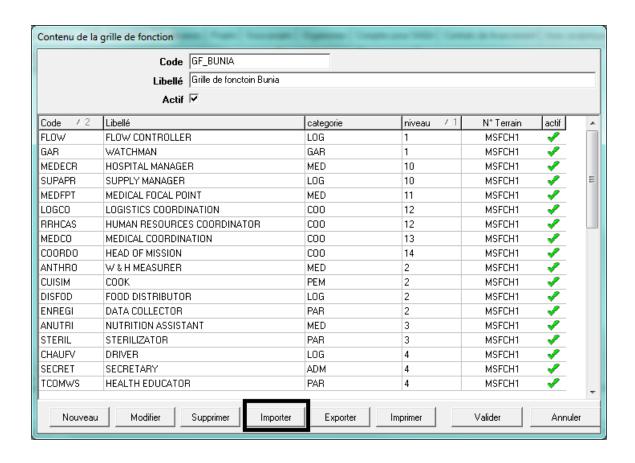
Note: A partir de la version 4, les libellés sont gérés en français, anglais, espagnol. Vous pouvez renseigner les libellés dans les 3 langues ou uniquement dans le langage sélectionné qui est le seul obligatoire.

Note: Si vous souhaitez en savoir plus, une fiche détaillée est disponible sur cette fonctionnalité « FILE_02-HOMERE_V4-3_languages_function_grid »

En mode modification, uniquement le libellé du langage courant est affiché.

Pour importer une grille de fonction : (identique à la version 3)

Cliquer sur « **Nouveau** » puis « **Importer** ». Un fichier de type «**fonction.csv**» peut alors être importé.



2.4. LES ORGANISMES SOCIAUX

Ce sont les organismes de recouvrement des divers impôts et taxes qui seront prélevés directement sur le salaire.

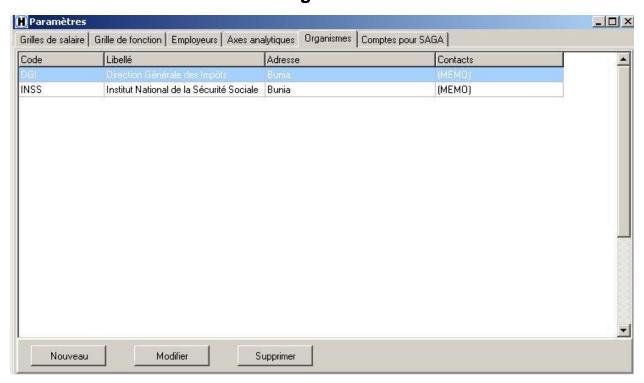
Chaque pays va devoir normalement cotiser aux charges sociales en vigueur dans le pays. En règle générale, il y aura des charges salariales et des charges patronales à payer.

Très souvent l'impôt sur le revenu sera aussi prélevé à la source. Pour traiter ces charges sociales, Homère a prévu une impression par Organisme Social qui regroupera les informations suivantes :

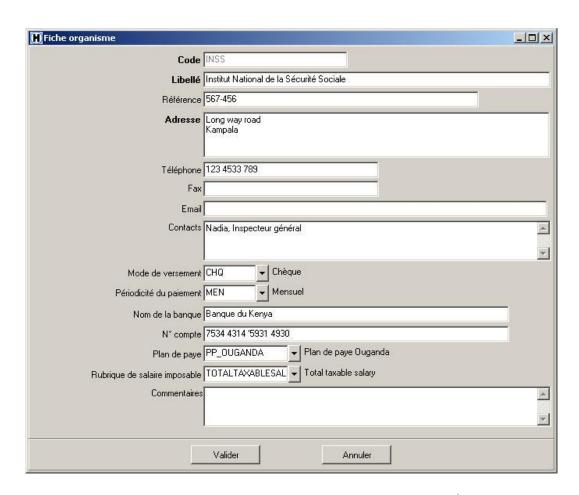
- Le nom,
- Le prénom,
- Le montant du salaire Imposable correspondant,
- Le montant à payer par salarié ou par l'employeur,
- Le total à payer à l'organisme sélectionné.

Pour créer les organismes sociaux :

Menu → « Outils » → « Paramétrages » → Onglet « Organismes »



Cliquer ensuite sur « **Nouveau** » pour créer chaque organisme et remplissez les champs:



Note : le champ « Rubrique de salaire imposable » permet de sélectionner la rubrique à afficher dans la colonne « Salaire imposable » du rapport standard dans le menu « impression/Imprime les charges sociales »



L'utilisation des sous-projets n'est pas obligatoire.

Les sous projets pourront être créés s'il y a plusieurs programmes à gérer dans **un seul et même terrain**. Ce sont en quelques sortes des subdivisions de terrain. On utilise alors ces subdivisions dans un souci de séparer les paies lorsque celles-ci sont trop nombreuses à payer en une seule fois.

Exemples de programmes sur un même Terrain :

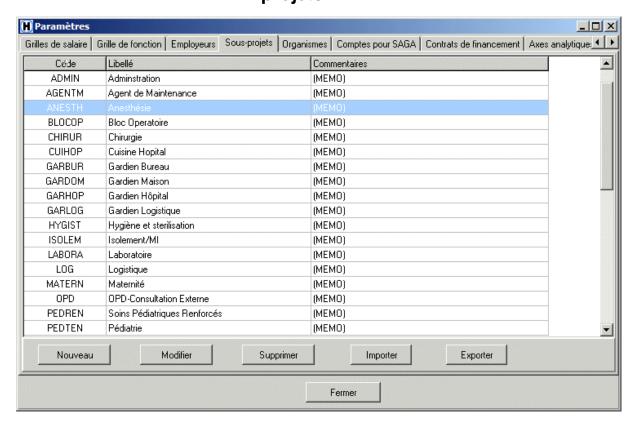
- Tuberculose,
- Vaccination,
- Service Pédiatrie...

Pour ces différents programmes, il sera alors possible de choisir de modifier et d'imprimer séparément les bulletins de paie. En effet, l'utilisation des sous-

projets n'intervient que pour la **modification des variables** des bulletins (ajustement de la paye) et pour l'**impression** des bulletins.

Pour créer les Sous projets :

Menu → « Outils » → « Paramétrages » → choisir l'onglet « Sous projets »



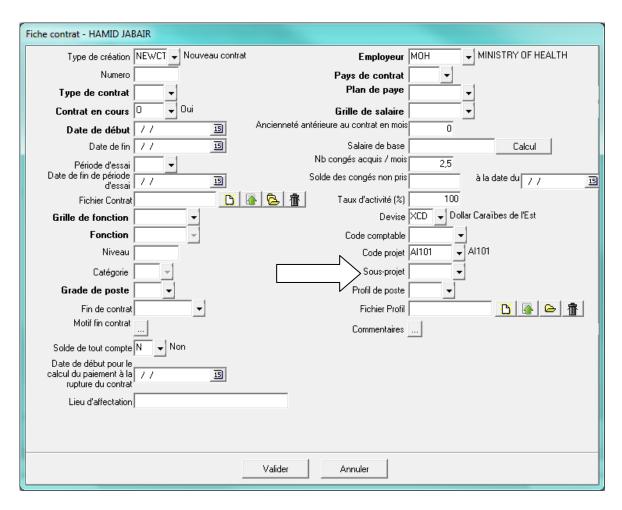
Cliquer sur « Nouveau »:



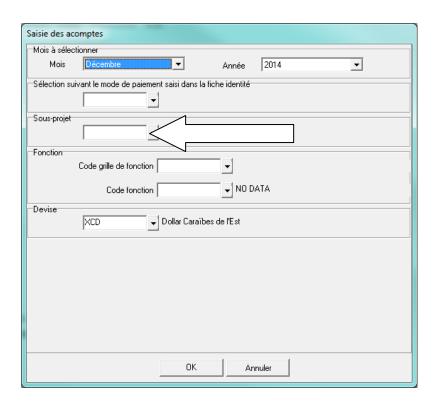
NB : il est possible d'exporter et d'importer un sous-projet d'un terrain à un autre par l'intermédiaire des boutons « Importer » et « Exporter »

Le champ du sous projet intervient ensuite à 2 niveaux :

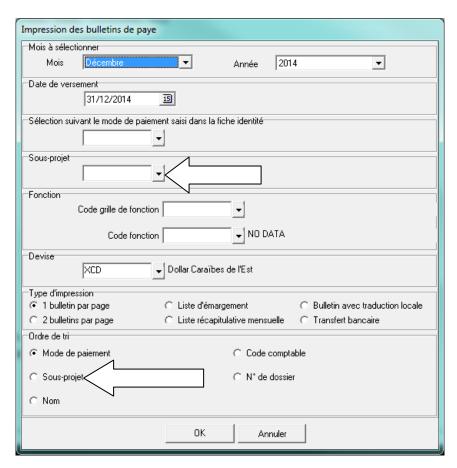
o Lors de la Saisie du Contrat (voir la Fiche 4 du Manuel) :



 Lors de la saisie des acomptes et de l'impression du bulletin de paie (voir la fiche 5) :



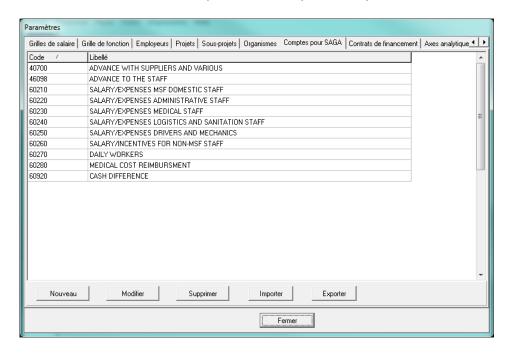
Il est ainsi possible de modifier et d'imprimer les bulletins de paie et les avances par « **Mode de paiement** », par « **Fonction** » par « **Sous-projet** », et par devise afin d'alléger le traitement de ces bulletins lorsque le nombre d'employés est important.



2.6. LES COMPTES POUR SAGA

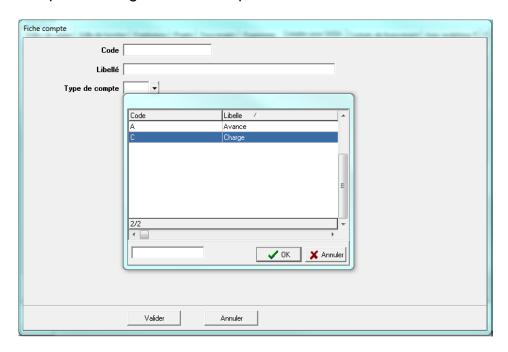
Si vous souhaitez utiliser l'interface automatique vers SAGA, il est nécessaire de paramétrer les codes comptables.

Pour cela, allez sur « comptes pour SAGA », cliquez sur le bouton « nouveau » et créez les différents comptes selon le plan comptable standard.



Il est également possible d'importer la liste des comptes en utilisant le bouton « Importer ».

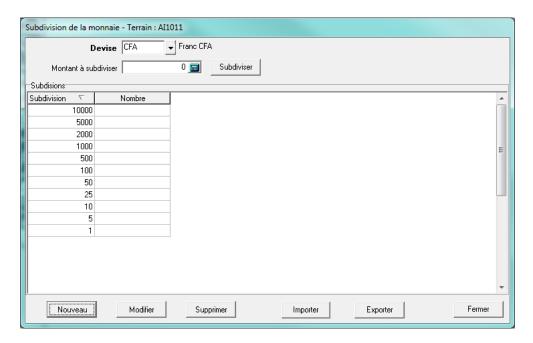
Le bouton « Nouveau » permet de créer les comptes en spécifiant s'il s'agit d'un compte de charge ou d'un compte d'avance.



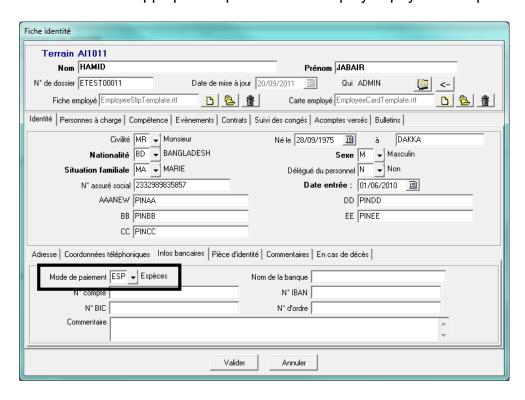
2.7. LA SUBDIVISION MONNAIE

Cette fonctionnalité permet de savoir combien de billets et de pièces de chaque type il est nécessaire de retirer du coffre pour payer les salaires du mois.

La fonction existe dans : « Outils » -> « Subdivision Monnaie » et cliquez sur « nouveau » pour créer les différents niveaux de subdivision.



Cette fonction s'applique uniquement aux employés payés en espèce.

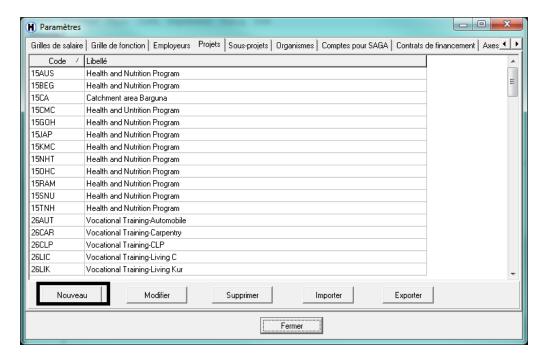


2.8. LES PROJETS

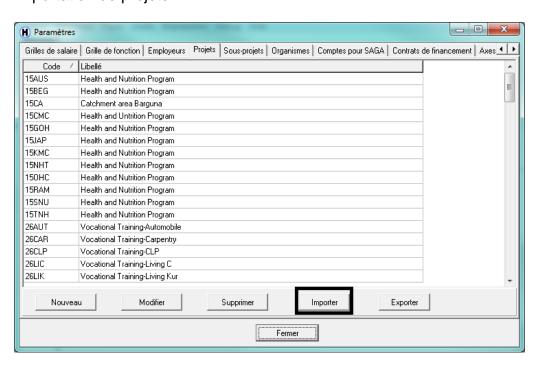
Il s'agit ici de créer la liste des projets (souvent liés à l'activité). Cette liste n'est pas obligatoire, elle est utilisée dans les contrats de travail pour définir les contrats de financement et axes analytiques.

Menu → « Outils » → « Paramétrages » → choisir l'onglet « projets »

Création de projets :



Importation de projets :



Note: A partir de la version V4.11.36 de SAGA, il est possible d'exporter directement la liste des projets via un clic droit sur la liste des projets (conseil : sélectionnez uniquement les projets actifs). Le fichier obtenu est alors importable dans Homere.

Cette manipulation permet d'avoir une correspondance exacte entre vos deux outils de gestion. Saga restant l'emplacement privilégié pour la saisie manuelle des projets.

2.9. IMPORT/ EXPORT DES PARAMETRAGES

Afin d'éviter de recréer les mêmes paramétrages sur les différents terrains, vous pouvez les exporter sous forme d'un fichier 7zip et les réimporter ensuite en vous plaçant sur le terrain concerné et en utilisant les fonctions «import»/ « export ».

Cette fonctionnalité est valable pour tous les paramétrages.

Remarque: Le fait d'importer un des paramètres (grille de salaires, de fonctions, employeur, subdivision monnaie ou plan de paye), ne le supprime pas du terrain d'origine. Cela correspond à un « Copier /coller ».

FICHE 3: PARAMETRER UN PLAN DE PAYE

- 3.1. PARAMETRER UN PLAN DE PAYE
- 3.2. EXEMPLES

Ce que l'on désigne comme Plan de Paye est l'outil de calcul, interne à Homère, qui va permettre l'élaboration du bulletin de paye. Il comprend tous les éléments de calcul du bulletin de salaire et de la masse salariale (net à payer, charges sociales employé et employeur).

3.1. PARAMETRER UN PLAN DE PAYE

Paramétrer un Plan de Paye suppose une connaissance, une compréhension et une maîtrise de la législation et des spécificités salariales d'un pays.

Le Plan de Paye sera différent d'un pays à l'autre car les **RUBRIQUES** de calcul du salaire seront différentes. Cependant, LA METHODOLOGIE RESTERA LA MÊME.

Seul les niveaux **A,B** et **C** sont capables de créer un Plan de Paye. Pour cela, aller dans :

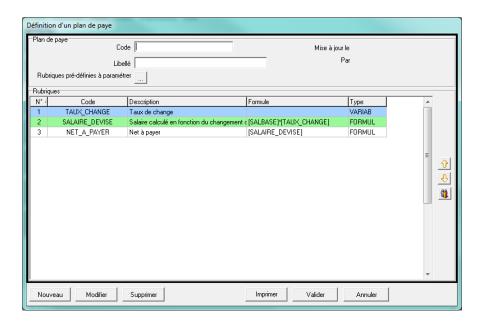
Menu → « Payes » → « Plan de Paye »
Cliquer sur « Nouveau »

Définir le **Code** = indiquer **PP** pour Plan de Paye + le **code** ou le **nom** du Terrain et définir le **Libellé**.

NB1: Vous pouvez définir les « rubriques prédéfinies à paramétrer ». Elles servent à remplir le rapport « Liste récapitulative mensuelle » dans le menu payes/imprime les bulletins section « Type d'impression».

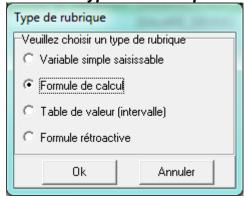
NB2 : Il est possible d'exporter/importer des rubriques d'un plan de paye à un autre par l'intermédiaire du clic droit.

Un plan de paye se crée avec trois rubriques créées automatiquement à l'ouverture : « taux de change », « salaire en devise » et « net à payer ». Les formules de calcul de ces rubriques pourront être modifiées par la suite.



LES DIFFERENTES RUBRIQUES





1/ PREMIERE RUBRIQUE : La « Variable simple saisissable » : il s'agit de toute rubrique à renseigner qui pourra entrer dans une formule de calcul. Il peut s'agir par exemple du taux de charge sociale pour tel ou tel organisme ou le nombre de jours ouvrables théoriques d'un pays.

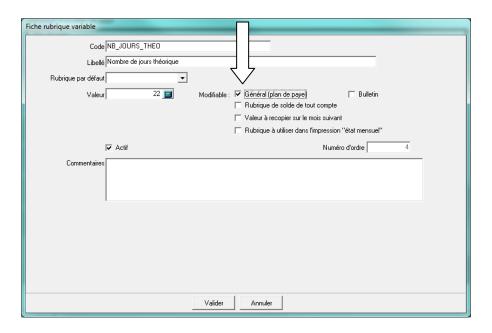
Exemple: Nombre de jours ouvrables dans le mois: 26 jours. Il s'agira d'une variable qui va entrer dans la formule de calcul d'une autre rubrique, celle du « taux journalier » par exemple.

Dans la « Variable simple saisissable », il y a 2 catégories :

La rubrique **modifiable** au niveau du **Plan de Paye** : cela signifie qu'elle sera paramétrée dans le Plan de Paye et qu'elle ne sera modifiable que dans le Plan de Paye : elle s'applique donc à tous les employés.

Exemples de variables modifiables au niveau du Plan de Paye :

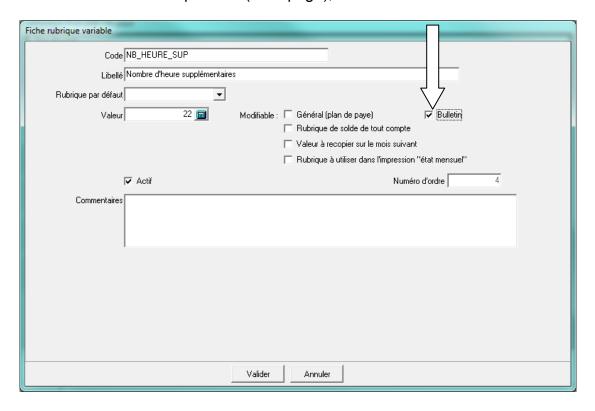
- taux de taxes.
- nombre de jours ouvrables théoriques,
- nombre d'heures théoriques mensuelles...



La rubrique **modifiable** au niveau du **Bulletin** : Ce sera une des rubriques qui apparaîtront pour modifier le bulletin mensuel d'un salarié

Exemples de variables modifiables au niveau du bulletin (donc individuellement par employé) :

- nombre d'heures supplémentaires,
- déduction non imposable (rattrapage),...



Les autres options relatives aux variables :

- ➤ Le fait de cocher l'option « **Actif** » déclenche le calcul de la rubrique. Si un jour cette rubrique n'est pas utilisée, on pourra alors décocher « **Actif** » ou la supprimer si elle n'est plus nécessaire. Par exemple, on activera au mois de décembre seulement, une rubrique qui permettra de calculer le 13° mois.
- La case **de « solde de tout compte »** : Cochez cette case pour que cette rubrique n'apparaisse qu'en cas de solde de tout compte.

Le solde de tout compte comporte souvent quatre rubriques qui seront toujours des « variables simples saisissables » car elles seront calculées par l'administrateur et saisies manuellement. Il s'agira de :

- o l'indemnité de licenciement.
- o le solde de congés payés non pris,
- le préavis,
- o le prorata du 13^{ème} mois.

Le champ « <u>Rubrique par défaut</u> » est à utiliser lorsqu'une variable saisissable au niveau du bulletin ou au niveau du plan de paye peut prendre une valeur par défaut.

Exemple : dans le cas de la saisie des jours réels travaillés en variable modifiable au niveau du bulletin, on choisira comme rubrique par défaut le nombre de jours ouvrables théoriques. Cela signifiera que Homère prendra le nombre de jours ouvrables théoriques si la variable des jours réels travaillés n'est pas saisie.

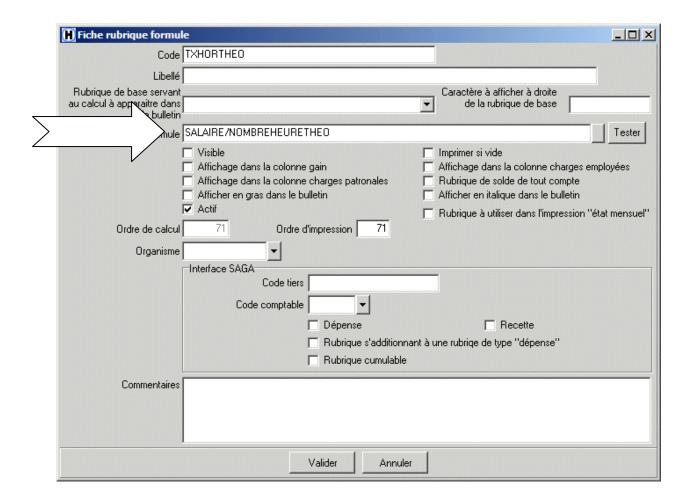
➤ La case: <u>« valeur à recopier sur le mois suivant » :</u> dans le cas d'une variable modifiable au niveau du bulletin et qui serait la même chaque mois. Si cette case est cochée, le report se fera automatiquement d'un mois sur l'autre et vous n'aurez donc pas à la rentrer chaque mois

Ex : une prime de transport fixe.

➤ La case <u>« Rubrique à utiliser dans l'impression « Etat mensuel »</u> : si elle est cochée, les informations apparaîtront dans l'impression « Etat mensuel » au niveau des « données salaires ».

<u>2/ DEUXIEME RUBRIQUE</u>: La « Formule de calcul » : il s'agit de la rubrique qui permet de définir les formules de calcul sans faire intervenir les intervalles ou tranches (3° type de rubrique).

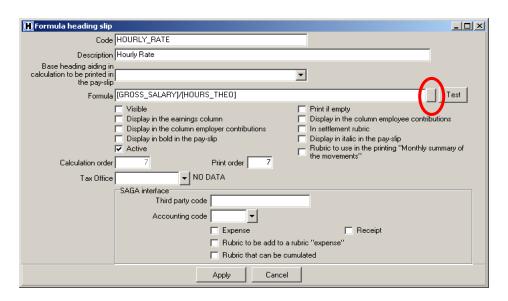
Exemple: le calcul du taux théorique horaire va diviser le salaire de base par le nombre d'heures théoriques :



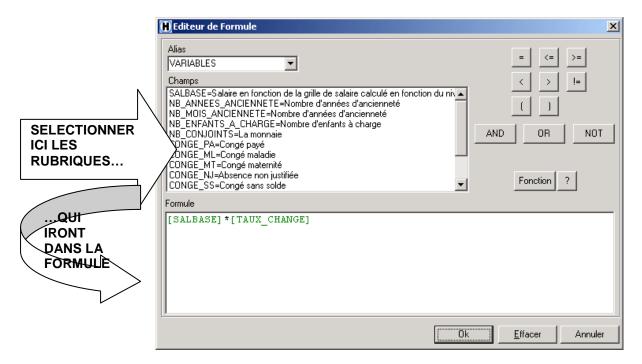
- Lors de la création d'une « Formule de calcul », il faut décider si le résultat de cette formule de calcul sera Visible ou non sur le bulletin de paie et si oui dans quelle colonne.
- > Colonne « Gains » s'il s'agit d'un ajout (salaire de base, primes, heures supplémentaires...)
- Colonne « Charges patronales » s'il s'agit d'un montant dû par l'employeur à un organisme de recouvrement de charge (part patronale pour la sécurité sociale...)
- Colonne« Charges employés « s'il s'agit d'une déduction (charges sociales, taxes, heures d'absences...) due par le salarié
- Si on coche « Visible », la rubrique sera visible sur le Bulletin Paye, il s'agit des rubriques telles que le salaire brut, les charges salariales, les acomptes, le 13^{ème} mois
- Si on ne coche pas « Visible », la rubrique ne sera pas visible sur le Bulletin de Paye. Il s'agit le plus souvent de rubrique qui servent au calcul et qui permettent d'arriver à un résultat ou de résultats de formules qu'on ne souhaite pas voir apparaître.
- Le champ « Rubrique de base servant au calcul » sert à afficher sur le bulletin de paie les éléments qui ont servi à un calcul.

<u>Par exemple</u>, pour le montant des Heures Supplémentaires, on pourra choisir d'afficher la rubrique « **nombre d'heures supplémentaires** » sur le bulletin de paie pour indiquer le nombre d'heures supplémentaires qui auront servi au calcul.

- Le champ « caractère à afficher à droite de la rubrique de base » permet d'afficher un caractère à droite du chiffre qui sera affiché dans la colonne Base.
- La fonction « **Imprimer si vide** » signifie que même si le montant de la rubrique est à égal à Zéro, la rubrique sera tout de même imprimée dans le bulletin.
- L'ordre de calcul doit respecter la logique de calcul. Une rubrique intervenant dans la formule de calcul ne doit pas être placée après la formule de calcul.
- L'ordre d'impression reprend sensiblement la même définition que l'ordre calcul. C'est un ordre qui doit respecter une logique de calcul qui sera imprimée sur le bulletin de paie. Il sera ainsi incohérent de placer le Net à Payer avant le Salaire Brut par exemple sur le bulletin de paie. Et de même pour l'ordre de calcul. L'ordre d'impression concernera plutôt les rubriques « visibles ».
- Pour saisir la Formule, il faut cliquer dans le petit icône rectangulaire à gauche du bouton « Tester » :



La fenêtre suivante apparaît alors:



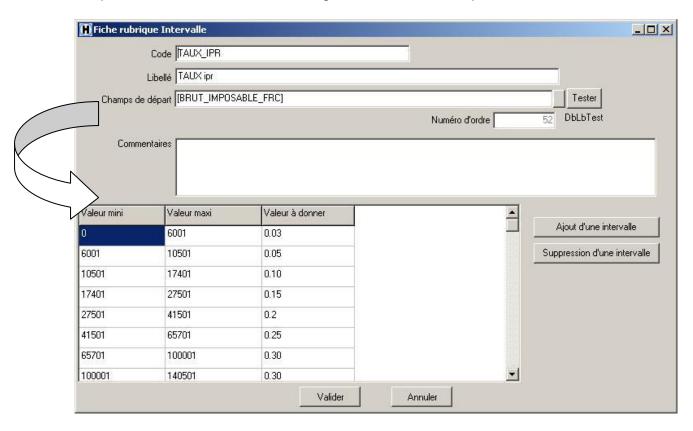
A ce niveau, il faut choisir les RUBRIQUES qui vont servir à la formule de calcul. Ces rubriques existent déjà par défaut ou sont des rubriques créées lors du paramétrage du plan de paye.

Lors de la création de votre plan de paye, certaines fonctions qui sont en langage **Excel** doivent être formulées dans un langage **SQL**. Ci-dessous la Table de Correspondance des principales fonctions utilisées :

FONCTIONS EXCEL	FONCTIONS SQL
ARRONDI	ROUND
SI	IF
ARRONDI.SUP	CEILING
MIN	FLOOR
PLAFOND (N58; 50)	CEILING (N58/50)*50
MAX (0;P9-N9)	GREATEST (0,P9-N9)
POINT VIRGULE;	VIRGULE,

A savoir : On doit utiliser les points «.» pour les chiffres à décimale.

<u>3/ TROISIEME RUBRIQUE</u>: La « Table de valeur » (intervalle): C'est une rubrique de calcul plus complexe qui fait intervenir les tranches et/ou barèmes pour le calcul de certaines charges sociales et/ou impôts.



Chaque intervalle comporte une valeur minimale, une valeur maximale et une valeur à donner. Si plusieurs critères existent dans un intervalle, il faudra créer autant de rubriques « intervalle » que de critères mais aussi une rubrique de calcul (formule de calcul) pour lier les différentes « tables de valeur ».

Par exemple, s'il faut appliquer un taux « x » pour l'intervalle allant de 0 à 100. Il faudra créer une rubrique pour fixer la tranche, une autre rubrique qui fixera les taux par tranche et enfin une formule de calcul qui va lier ces différentes rubriques.

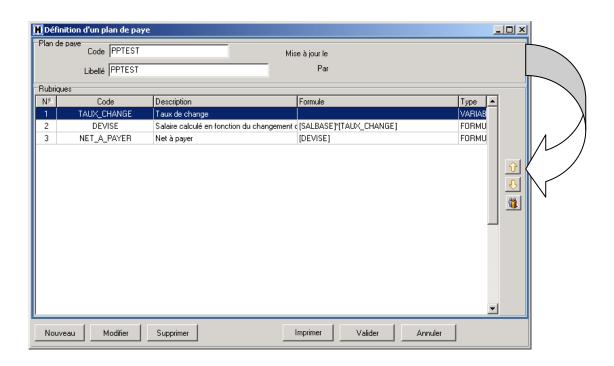
Particularités :

- •On ne peut rien saisir dans la « Valeur Maxi ». Cette colonne se renseignera automatiquement avec la saisie de la « Valeur Mini ». Ainsi, la « Valeur Mini » de la ligne suivante sera la « Valeur Maxi » de la ligne précédente. La colonne de la « Valeur Maxi » se renseignera donc automatiquement.
- •La valeur prise en compte sera supérieure ou égale à la « Valeur Mini » et STRICTEMENT INFERIEUR à la « Valeur Maxi » affichée.
- Le « Champs de départ » sert à indiquer à Homère la base de calcul de l'intervalle qui sera déjà désigné ou calculé dans une autre

rubrique. Il s'agira du salaire annuel par exemple pour le calcul d'une taxe soumis à barème.

•On ne peut pas entrer de pourcentage dans le Plan de Paye. Utiliser les décimales ou la division par 100 pour les calculs.

A Chaque nouvelle rubrique créée, il faudra cliquer sur la flèche indiquant le haut pour la positionner au-dessus du « Net à Payer ».



- Les rubriques doivent **respecter la logique de calcul** et se succéder jusqu'au résultat. Si ce n'est pas le cas, il faut se servir des **flèches** afin de les positionner comme il faut. Ainsi, le montant des heures supplémentaires doit être précédé des rubriques permettant son calcul : les heures, les taux et le calcul des taux horaires supplémentaires.
- Les flèches indiquant le haut et le bas servent donc à bien positionner les rubriques si l'ordre n'est pas respecté.
- L'icône qui se situe en dessous des flèches et qui affiche 3 petits bonhommes, sert à afficher les dépendances qui existent entre les différentes rubriques. Très utile pour se remémorer quelles sont les rubriques dépendantes d'une autre rubrique.
- ☐ En utilisant le clic droit, vous pouvez re calculer l'ordre d'impression des rubriques (qui peut être différent de l'ordre de calcul).

4/ Quatrième RUBRIQUE : La « formule rétroactive»

Cela va servir à calculer le cumul des totaux mensuels d'une rubrique (variable ou formule) déjà existante.

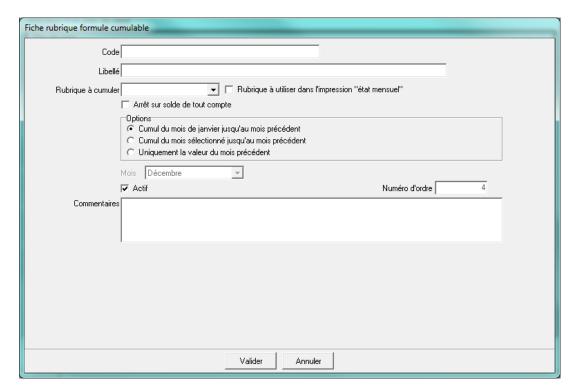
Par exemple pour connaître le total depuis le début de l'année des charges sociales versées à un organisme, on créera une formule rétroactive dont la rubrique à cumuler est la rubrique correspondant au montant à verser mensuellement a l'organisme.

Vous pourrez voir le résultat de cette formule rétroactive dans l'état mensuel des mouvements en cochant la case correspondant

« Arrêt sur solde de tout compte » permet d'arrêter la totalisation si une rubrique de solde de tout compte est rencontrée (comptabilisation sur le contrat en cours uniquement).

Trois options de cumul sont proposées :

- « Cumul du mois de janvier jusqu'au mois précédent » : permet d'additionner les valeurs prises par la rubrique sélectionnée depuis le mois de janvier inclus jusqu'au mois précédent. Les valeurs additionnées sont prises dans les bulletins précédemment générés.
- « Cumul du mois sélectionné jusqu'au mois précédent » : permet d'additionner les valeurs prises par la rubrique sélectionnée depuis le mois sélectionné (champs en dessous du cadre option) jusqu'au mois précédent.
- « Uniquement la valeur du mois précédent »



3.2. EXEMPLES

Il existe un certain nombre de RUBRIQUES qui seront communes à tous les pays. Mais Les PARAMETRES de ces RUBRIQUES FIXES seront différents d'un pays à l'autre.

Exemple:

Le Nombre d'Heures Théoriques Mensuelles sera une RUBRIQUE FIXE. Le paramètre de cette rubrique c'est-à-dire le nombre d'heures sera spécifique à chaque pays : 208 heures par mois ou 180 heures par mois ou 250 heures par mois.

RUBRIQUES FIXES COMMUNES – PLAN DE PAYE STANDARD

Rubriques fixes	Type de Rubrique	Commentaires
Salaire de base		En fonction de la grille de salaires
Nombre d'heures théoriques	Variable simple	A paramétrer lors de l'installation
mensuelles		
Taux horaire =	Formule de calcul	
Salaire de base / nombre d'Heures		
théoriques mensuelles		
Nombre de jours théoriques ouvrables	Variable simple	A renseigner au niveau du Plan de Paye
Nombre de jours travaillés	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin si la date de
		début de contrat est différente du 1 ^{er} du mois.
Taux journalier =	Formule de calcul	
Salaire de base / nombre de jours		
théoriques ouvrables		
Heures supplémentaires semaine	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin / les types
		d'HS peuvent être différents selon le pays
Heures supplémentaires dimanche ou	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin / les types
jours fériés		d'HS peuvent être différents selon le pays
Taux HS semaine	Variable simple	A renseigner au niveau du Plan de Paye
Taux HS dim & jours fériés	Variable simple	A renseigner au niveau du Plan de Paye
Taux horaire HS semaine =	Formule de calcul	
Taux horaire x taux HS semaine		
Taux horaire HS dim & JF =	Formule de calcul	
Taux horaire x taux HS dim et JF		
Montant des HS semaine =	Formule de calcul	
Nombre d'HS semaine x Taux horaire HS		
semaine		
Montant des HS dim & JF = Nombre	Formule de calcul	
d'HS dim & JF x Taux horaire HS dim & JF		

Rubriques fixes	Type de Rubrique	Commentaires
Nombre de jours d'absences injustifiées	Variable simple	Information prise dans le « suivi des congés »
Montant des absences injustifiées = Nombre de jours d'absences injustifiées x taux journalier	Formule de calcul	
13 ^{èmé} mois	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin
13 ^{ème} mois	Formule de calcul	Il est nécessaire de la créer en Variable simple et en Formule de calcul si on souhaite que cette rubrique soit visible sur le Bulletin de Paie
Nombre de jours de congés maladie	Variable simple	
Nombre de mois de congés maladie = Nombre de jours de congés maladie / Nombre de jours ouvrables théoriques	Formule de calcul	
Montant congés maladie = IF (nombre de mois de congés maladie =< 4, 0) IF (nombre de mois de congés maladie > 4 et =< 8, nombre de jours de congés maladie x taux journalier x 75 %), IF (nombre de mois de congés maladie>8 et =< 12, nombre de jours de congés maladie x taux journalier x 50 %), IF (nombre de mois de CM>12, nombre de jours de CM x taux journalier x 100%)	Variable simple	Information prise dans le « suivi des congés »
Salaire Brut = Nombre de jours ouvrables théoriques (ou nombre de jours travaillés) x taux journalier + Montant HS semaine + Montant HS dim & JF – Montant absences	Formule de calcul	A ajouter ou déduire d'autres montants suivant les pays

Rubriques fixes	Type de Rubrique	Commentaires
injustifiées – Montant congés maladie (+ Montant 13 ^{ème} mois)		
Déduction divers imposable	Variable simple	
Montant Déduction divers imposable	Formule de calcul	Il est nécessaire de la créer en Variable simple et en Formule de calcul si on souhaite que cette rubrique soit visible sur le Bulletin de Paie
Ajout divers imposable	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin
Montant Ajout divers imposable	Formule de calcul	Il est nécessaire de la créer en Variable simple et en Formule de calcul si on souhaite que cette rubrique soit visible sur le Bulletin de Paie
Indemnité de licenciement	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin
Montant Indemnité de licenciement	Formule de calcul	Il est nécessaire de la créer en Variable simple et en Formule de calcul si on souhaite que cette rubrique soit visible sur le Bulletin de Paie
Préavis	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin
Montant Préavis	Formule de calcul	Il est nécessaire de la créer en Variable simple et en Formule de calcul si on souhaite que cette rubrique soit visible sur le Bulletin de Paie
Solde des congés non pris	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin
Montant Solde des congés non pris	Formule de calcul	Il est nécessaire de la créer en Variable simple et en Formule de calcul si on souhaite que cette rubrique soit visible sur le Bulletin de Paie
Prorata du 13 ^{ème} Mois	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin
Montant Prorata du 13 ^{ème} Mois	Formule de calcul	Il est nécessaire de la créer en Variable simple et en Formule de calcul si on souhaite que cette rubrique soit visible sur le Bulletin de Paie
Salaire imposable =	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin

Rubriques fixes	Type de Rubrique	Commentaires
Salaire brut – déduction divers imposable		
+ ajout divers imposable + (Montant		
Indemnité de licenciement + Montant		
Préavis + Montant Solde des Congés non		
pris + Montant prorata 13 ^{ème} mois)		
Barème des Taux Charges sociales	Table de valeur	Rubrique « Table de valeur »
Barème des Plafonds des Charges	Table de valeur	Rubrique « Table de valeur »
sociales		
Montant Charges Sociales	Formule de calcul	La formule de calcul reprend les 2 Tables de
		valeur
Déduction divers non imposable	Formule de calcul	Il est nécessaire de la créer en Variable simple et
		en Formule de calcul si on souhaite que cette
		rubrique soit visible sur le Bulletin de Paie
Montant Déduction divers non imposable		
Ajout divers non imposable	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin
Montant Ajout divers non imposable	Formule de calcul	Il est nécessaire de la créer en Variable simple et
		en Formule de calcul si on souhaite que cette
		rubrique soit visible sur le Bulletin de Paie
Montant Acompte	Formule de calcul	La variable simple est déjà pré-paramétrée dans
		Homère : « amount advance ».
Net à Payer =	Formule de calcul	Formule à personnaliser selon les pays
Salaire imposable – Montant des Charges		
sociales – Déductions divers non		
imposable + Ajout divers non imposable -		
Montant Acompte		
Arrondi Net à Payer =	Variable simple	A renseigner au niveau du Bulletin
ARRONDI NET A PAYER		

FICHE 4: SAISIR LES EMPLOYES

- 4.1. RECHERCHE ET CREATION
- 4.2. L'IDENTITE
- 4.3. LES PERSONNES A CHARGE
- 4.4. LA COMPETENCE
- 4.5. LES EVENEMENTS
- 4.6. LES CONTRATS
- 4.7. LES ECHEANCES DE CONTRAT ET PERIODE D'ESSAI
- 4.8. FICHIERS ATTACHES
- 4.9. CHANGER LES MODELES ET LES CHAMPS
- 4.10. IMPORT/EXPORT D'UN PERSONNEL

4.1. RECHERCHER, CREER UN SALARIE



Menu → « Personnel » → « Rechercher un salarié »

 Pour Chercher un Salarié déjà créé, il vous suffit de renseigner un des éléments de recherche (Nom, Prénom, pays, fonction etc...) et de cliquer sur « Rechercher ».

ATTENTION: La case « contrat en cours » est choisie par défaut afin de limiter la recherche aux contrats en cours. Même chose pour le code terrain.

- Vous pouvez choisir parmi tous les critères de recherche et les cumuler (et même utiliser la recherche avancée en cliquant sur le bouton « avancés »)
- Vous pouvez aussi seulement cliquer sur « Rechercher » et la liste complète des employés s'affichera. Vous pourrez alors trier par ordre alphabétique ou numérique dans chaque colonne en cliquant sur le bouton de l'intitulé de la colonne.
- Si vous voulez faire une recherche sur plusieurs codes trrain, vous pouvez effacer le code terrain affiché par défaut dans le champ « terrain » de la section « Autres données ». La recherche s'effectuera alors sur tous les codes terrains entrés dans votre base.

• Pour Créer un employé, cliquer sur « Créer un salarié »

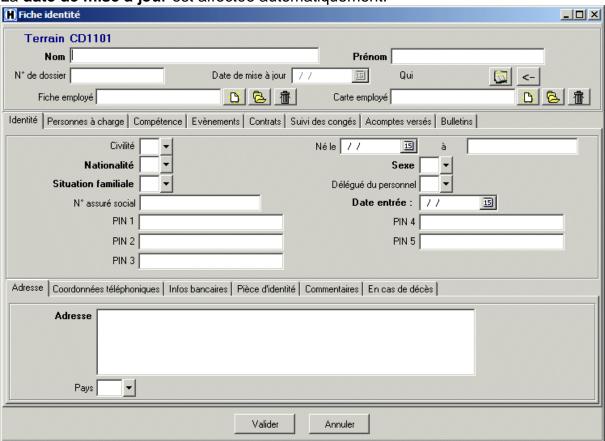
Menu → « Personnel » → « Créer un salarié »

Une fenêtre s'affiche : **la fiche d'identité** dans laquelle différents onglets sont à renseigner.

Sans être tous obligatoires (seuls les champs dont l'intitulé est **en gras** sont obligatoires), ils sont importants pour le bon suivi d'un employé. Cela évitera notamment les « oublis », les « erreurs » qui peuvent avoir lieu lors de changement de personne chargée du suivi dans Homère.

4.2. L'IDENTITE

La date de mise à jour est affectée automatiquement.



La fiche identité du salarié comprend toutes les informations nécessaires à son suivi. Toutes les rubriques en « **gras** » dans l'onglet « **Identité** » sont des rubriques obligatoires à remplir :

- Le Nom
- Le Prénom
- La Nationalité
- La Situation Familiale
- Le Sexe
- L'Adresse
- La date d'entrée : c'est la date du premier contrat avec l'ONG.

Les champs PIN:

Il s'agit de cinq champs comportant chacun 25 caractères. L'intitulé de ces champs est paramétrable dans le menu « Outils/Option », onglet « Description des champs PIN ». Ces champs permettent une personnalisation du recueil de données en fonction de spécificités locales. Ces champs sont exportables et apparaissent avec leur libellé dans le fichier exporté.

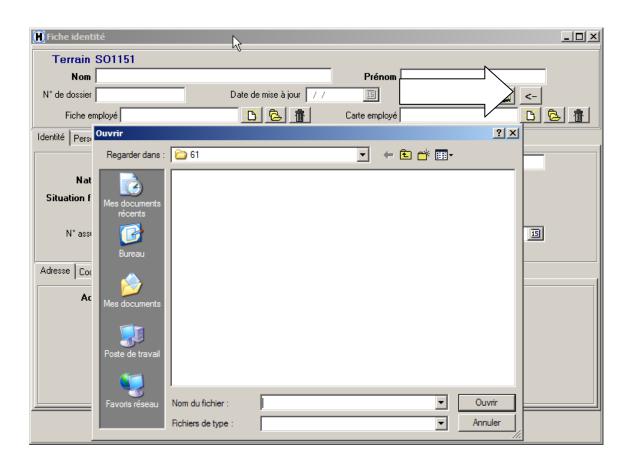
Il y a plusieurs onglets dans l'onglet « Identité » :

- L'Adresse
- Les Coordonnées téléphoniques
- Les Infos bancaires avec le mode de paiement
- La Pièce d'Identité
- Les Commentaires
- Le bénéficiaire en cas de décès

A ce niveau, il est possible d'attacher des fichiers **Word** ou **Excel (ou autre)** pour toute information de l'employé que l'on souhaite voir dans la fiche identité (CV, certificat de travail, lettre de recommandation...). Il faut cliquer sur le petit icône <- . S'ouvre automatiquement un dossier crée par Homère par personne dans lequel vous pouvez classer tous les documents concernant la personne.

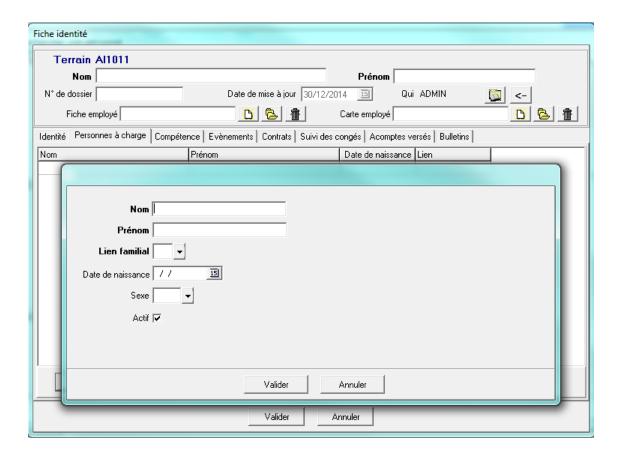
L'autre icône sert à les ouvrir.

Note : La taille des fichiers attachés doit être maitrisée au risque de saturer le disque dur de l'ordinateur.



Les champs **Fiche employé** et **Carte employé** permettent de générer automatiquement des documents à partir d'un modèle.

4.3. PERSONNES A CHARGE



Cliquer sur « **Nouveau** » pour créer une personne à charge et saisir les informations demandées. Il n'y a pas de limitation de lignes à ce niveau.

La case à cocher « Actif » permet de marquer ou non une personne à charge et de l'utiliser en fonction de ce critère dans le plan de paye. En effet, des rubriques de plan de paye spéciales permettent d'utiliser cette information. Par exemple, on cochera « actif » pour les personnes dépendantes qui rentreront dans le calcul d'une allocation familiale.

4.4. COMPETENCE Fiche identité Terrain Al1011 Nom Prénom N° de dossier Date de mise à jour 30/12/2014 15 Qui ADMIN Fiche employé <u>| 15</u> | 🤷 | 🔠 | Carte employé Identité | Personnes à charge | Compétence | Evènements | Contrats | Suivi des congés | Acomptes versés | Bulletins | Diplôme 1 Année diplôme 1 Diplôme 2 Année diplôme 2 Employeurs précédents **Employeurs Descriptions** <u>Années</u> Identifié pool urgence Candidat détachement A suivre Personnel délocalisé Anglais Français Espagnol Autre langue Annuler

C'est un onglet important à renseigner notamment en ce qui concerne le staff médical : médecins, infirmiers... ou toute profession qui nécessite légalement un diplôme pour être exercée. N'inscrivez que les diplômes dont vous avez une copie certifiée conforme dans le dossier de l'employé.

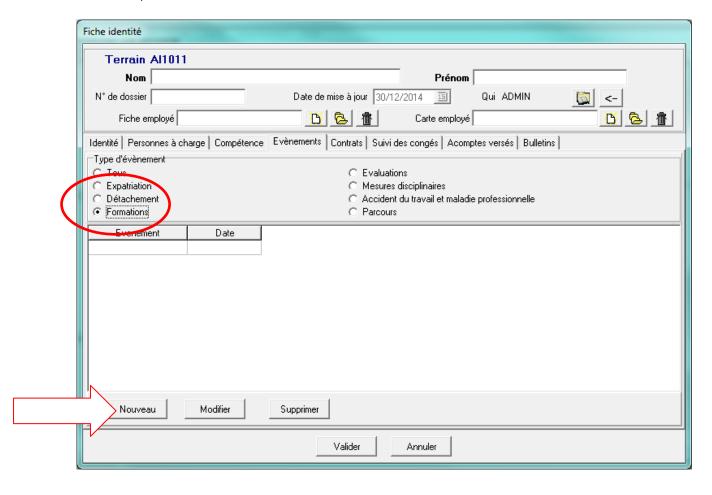
Possibilité de saisir trois employeurs précédents et les fonctions suivantes :

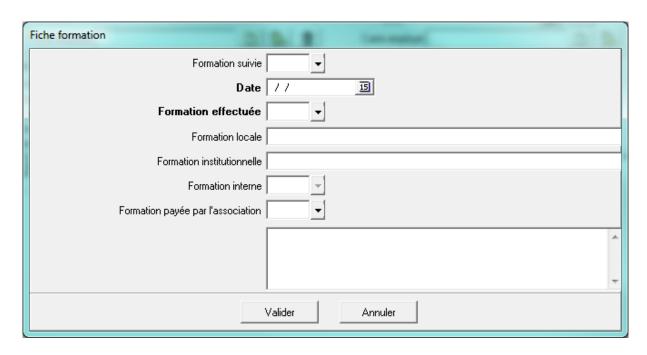
- ☐ La fonction « Identifié pool urgence » concerne le staff identifié comme ayant les capacités d'assumer un poste dans le pool du desk d'urgence. Cette identification sera, en général faite par le Responsable Terrain ou le Chef de Mission.
- ☐ La fonction « Candidat au détachement » concerne le staff identifié pour un détachement. Cette identification sera, en général, faite par le Responsable Terrain ou le Chef de Mission.
- ☐ La fonction « A suivre » concerne le staff pressenti pour évoluer au sein de l'organisation grâce à son potentiel et/ou ses qualifications. Cette identification sera, en général, faite par le Responsable Terrain ou le Chef de Mission.
- ☐ La fonction « Personnel délocalisé »

4.5. EVENEMENTS

L'onglet « **Evénements** » reprend tous les évènements qui peuvent jalonner la carrière d'un employé : expatriation, détachement, formations **déjà suivies ou à suivre**, évaluations déjà réalisées ou a réaliser et mesures disciplinaires, les accidents du travail et maladies professionnelles, le parcours souhaité par l'employé dans le futur (postes envisagés et échéances).

Pour saisir les évènements, sélectionner le type d'événement en sélectionnant la case correspondante (ex formations), et cliquer sur « nouveau » (pour saisir la formation).





Pour l'évaluation et mesures disciplinaires : possibilité de lier un fichier joint :

Cliquez sur l'icône « générer » L: Homère ouvre un fichier modèle sous format RTF à remplir et à enregistrer. Il s'enregistre automatiquement dans un dossier numéroté unique par personne.

Cliquez sur l'icône « attacher un fichier » Lette fonctionnalité permet d'attacher toute sorte de fichier au dossier (doc, pdf, xls, jpg....)

Homère génère un dossier unique numéroté par personne (dans lequel est enregistré automatiquement le document).

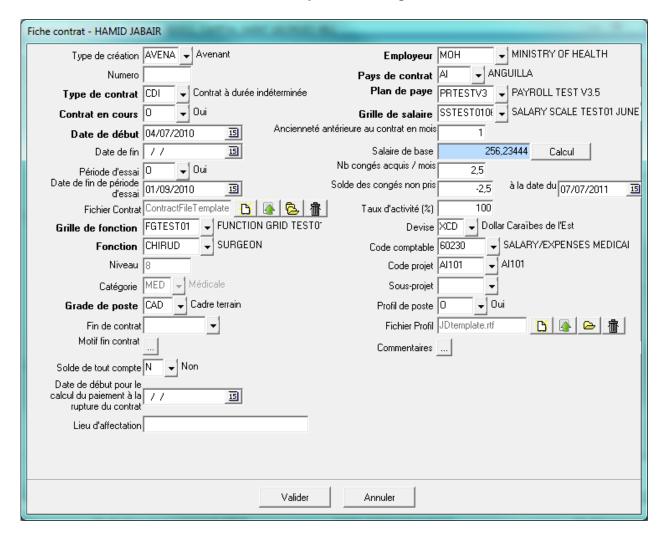
Cas Particulier pour créer une évaluation à mener :

Cocher la case « Evaluation », cliquer sur nouveau, mettre la date de l'évaluation à mener, le nom et la fonction de la personne qui l'a conduite. Laisser « NON » devant « évaluation faite » puis cliquer sur valider.

Dès qu'une évaluation a été rentrée, vous avez la possibilité de renseigner une prochaine évaluation, en cliquant sur le bouton « prochaine évaluation ». Si vous ne renseignez pas la date, Homère va calculer en fonction du paramétrage que vous aviez fait lors de la création du terrain (nombre de mois entre deux évaluations) et indiquer la date de la prochaine évaluation.

4.6. LES CONTRATS

La fiche contrat doit être obligatoirement renseignée pour que le bulletin de salaire puisse être généré.



Chaque nouveau contrat fera l'objet d'une nouvelle ligne.

Dans cette fiche, il est possible de mettre en fichier joint les contrats de travail et les profils de poste comme précédemment pour les mesures disciplinaires et évaluations.

Tous les Champs sont importants à renseigner (Champs en gras obligatoires) :

- Type de Création : il y aura le choix entre 3 types de contrat,
 - « NEWCT » pour les nouveaux contrats,
 - « PROL » pour les renouvellements de contrat.
 - o « AVENA » pour les avenants au contrat.
- Le Numéro qui renseigne le numéro de contrat

- Le Type de contrat : Contrat à Durée Indéterminée ou Déterminée, Incentives, Prestations de Services ou Autre
- Contrat en cours : Oui ou Non le contrat en question est actif. Il ne peut y en avoir q'un.
- La Date de Début du contrat qui peut être identique ou différente de la Date d'Entrée.
- La Date de Fin, s'il s'agit d'un Contrat à Durée Déterminée
- La **période d'essai** (oui ou non)
- Date de fin de période d'essai si elle existe
- Le **Fichier Contrat** peut être attaché également. Un ou plusieurs modèles vous seront proposés. Vous avez la possibilité de modifier les modèles en insérant de nouveaux champs (cf. liste des champs disponibles en cliquant sur la touche F1 = fichier pdf). Voir chap **4.8** infra.
- La grille de fonction : celle à laquelle la personne est rattachée.
- La **Fonction**: il faut choisir dans la liste des fonctions proposées qui proviennent de la **grille de fonctions** (sélectionnée auparavant). Elle est aussi en lien avec la grille de salaire par l'intermédiaire du niveau
- Le **Niveau** et la **Catégorie** se renseigneront automatiquement quand la **Fonction** est saisie
- Le **Grade de poste** : il s'agit ici de différencier les Cadres de Coordination, les Responsables d'activité (cadres terrains) et les Non Cadres.
- Fin de contrat : la raison de la fin de contrat à sélectionner dans un dictionnaire (Démission, Accord mutuel, départ à la retraite...)
- Le Motif de Fin de Contrat : Il s'agit d'un champ libre.
- Solde de tout compte oui ou non
- La Date de début pour le calcul du paiement à la rupture du contrat permet par l'intermédiaire du plan de paye (champs STARTDATE) de faire un calcul exact du montant à payer lors du dernier mois d'activité d'un employé.
- Lieu d'affectation est le lieu physique d'affectation de l'employé
- L'Employeur : ce champ est lié à la liste des employeurs
- Le Pays du contrat est le pays où a été signé le contrat
- Le **Plan de Paye** : sélectionner le plan de paye correspondant à l'employé pour le calcul des bulletins de salaires
- La **Grille de Salaires** qui a été saisie sur Homère et qui concerne l'employé (il peut arriver qu'il y ait plusieurs grilles de salaires par mission)
- L'Ancienneté antérieure au contrat en mois est calculée automatiquement EN MOIS par Homère à partir de la date du début de contrat en cours jusqu'au début du mois du bulletin de paye. Il s'agira selon les cas de l'ancienneté DANS LE POSTE ou de l'ancienneté avec l'ONG. Si la personne a une ancienneté dans le poste antérieure à la date de début du contrat en cours, il faut reporter celle-ci « en mois » dans la case « ancienneté dans le poste antérieure au contrat en mois ». Homère prendra alors en compte l'ancienneté saisie + l'ancienneté à partir de la date de début de contrat jusqu'au mois du bulletin de paye. ATTENTION, CETTE ANCIENNETE NE FIGURERA QUE DANS LE BULLETIN DE PAYE EN HAUT A DROITE MAIS PERMETTRA SURTOUT LE CALCUL DU SALAIRE DE BASE.
- Le Salaire de Base: si la Fonction est renseignée, et la grille de salaire correctement remplie, en cliquant sur le bouton « Calcul » le salaire s'affichera automatiquement. Il est cependant possible de le saisir manuellement si le

- salaire est différent de la grille de salaires pour une raison quelconque. Le salaire sera alors surligné de bleu = salaire hors grille (de salaire).
- Le Nombre de congés acquis / mois qui concerne le nombre de congés payés acquis par mois (provient du paramétrage effectué lors de la création du terrain).
- Le **Solde des Congés non pris...**: à renseigner manuellement lorsqu'il s'agit notamment d'un nouveau contrat, d'un renouvellement ou de la saisie (création) d'un salarié déjà en poste. Sert également à re initialiser les congés.
- ... A la date du : il s'agit de la date du Solde des Congés non pris soit normalement la date de début du contrat en cours ou la date de re initialisation.
- Le **Taux d'activité (%)** : la rubrique TAUXACTIVITE peut être utilisé dans le plan de paye pour indexer automatiquement la paye au taux rentré ici.
- La **Devise** : il s'agit de la devise de paiement.
- Le Code Comptable: à sélectionner dans la liste des « comptes pour SAGA ».
- Le **Code projet** est lié à la liste des codes projets. Ces codes sont généralement issue de Saga (ou de votre logiciel de comptabilité) et pilote l'affichage des contrats de financements et axes analytiques le cas échéant.
- Un **Sous-projet** est prévu dans la fiche contrat pour différencier les différents programmes sur un même terrain (non obligatoire). C'est une subdivision de terrain à laquelle pourrait appartenir le salarié
- **Profil de poste** renseigne sur l'existence d'un tel document.
- Le **Fichier Profil** peut être attaché. Le bouton « Générer » permet d'utiliser un modèle RTF. Le bouton « attacher un fichier » permet d'attacher un fichier de tout autre format.
- Les Commentaires : permet de saisir toute donnée annexe.

RAPPEL DES POINTS PRINCIPAUX A VERIFIER LORS D'UN CHANGEMENT DE CONTRAT.

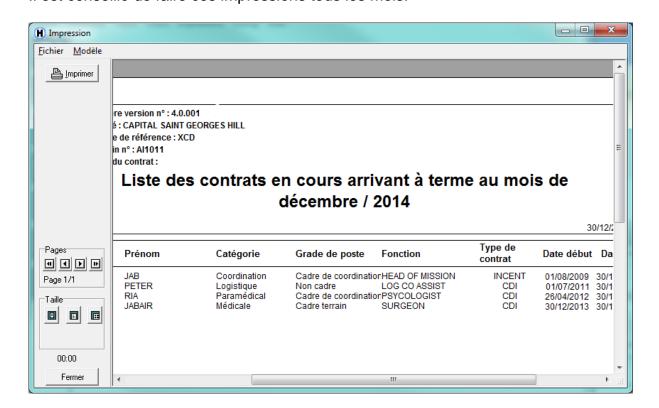
- Il est impossible de créer un nouveau contrat si un contrat est déjà en cours pour la personne. Il faut donc clore le contrat en cours (position « N » pour non) avant d'en créer un nouveau.
- En cas de création d'un avenant au contrat, le contrat en cours est automatiquement clos pour être remplacé par l'avenant.
- Lors de la création d'un renouvellement de contrat ou d'un amendement, les données de l'ancien contrat sont reprises par défaut dans l'écran de saisie de contrat. Il faudra cependant modifier si nécessaire les données de l'ancien contrat et en particulier :
 - Ancienneté dans le poste antérieure au contrat en mois : à réactualiser manuellement à chaque changement de contrat et appuyer éventuellement sur la touche « calcul » en face du champ « salaire de base », pour réactualiser ce salaire de base (remise à jour automatique lors du calcul des salaires).

 Solde des congés non pris à la date du : à réactualiser manuellement à chaque changement de contrat. « A la date du » : indiquer la date de début du contrat en cours.

Un message d'alerte s'affichera à chaque création pour vous rappeler de mettre à jour ces 2 derniers champs.

4.7 GESTION DES ECHEANCES DE CONTRAT ET PERIODE D'ESSAI

Afin de suivre les dates de fin de contrat ou de période d'essai, utilisez la fonction : « Impressions », « Contrats en cours », et « contrat arrivant à terme » ou « période d'essai arrivant à terme », et sélectionner le mois. Il est conseillé de faire ces impressions tous les mois.

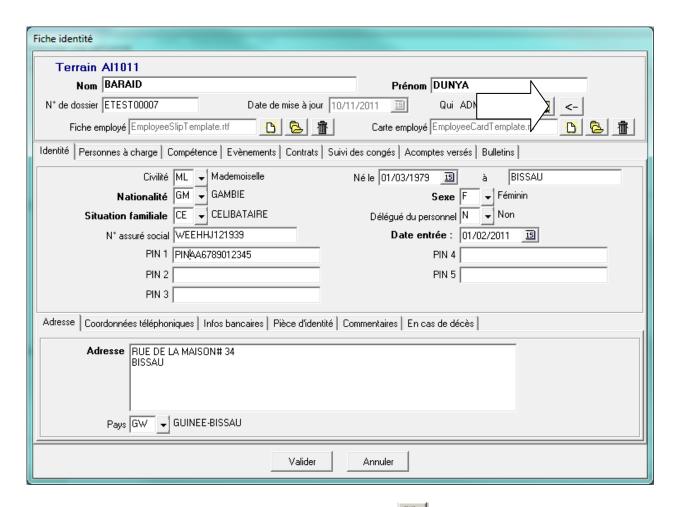


4.8. ATTACHER DES FICHIERS A UN EMPLOYE

• Attacher un fichier au niveau de la fiche Identité :

Vous avez la possibilité dans Homère d'attacher tout type de fichier (Word, Excel, photos scannées...) aux personnels.

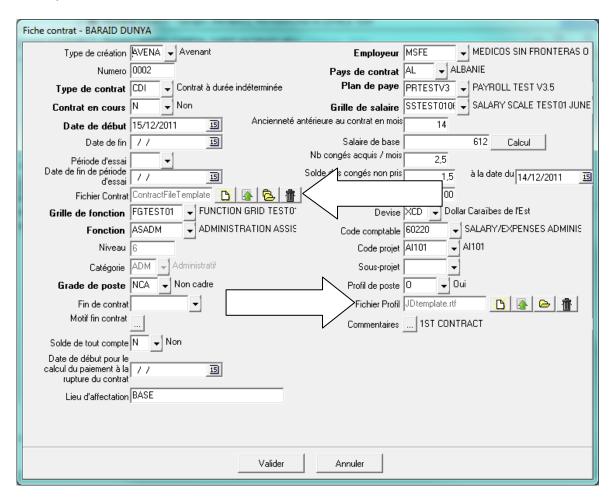
Pour cela, aller sur la fiche identité de la personne et cliquez sur l'icône en haut à droite de l'écran.



Pour visualiser ces fichiers, cliquez sur l'icône (situé en haut à droite de la fiche identité) et sélectionné le fichier souhaité.

• Attacher un fichier au niveau d'un champ :

Il est possible d'attacher des documents à certains champs particuliers comme par exemple dans la fiche contrat :



Cliquez sur l'icône « générer » : Homère ouvre un fichier modèle sous format RTF à remplir et à enregistrer. Il s'enregistre automatiquement dans un dossier numéroté unique par personne.

Cliquez sur l'icône « attacher un fichier » : cette fonctionnalité permet d'attacher toute sorte de fichier au dossier (doc, pdf, xls, jpg....)

4.9. CREER/MODIFIER DES MODELES RTF

Des modèles peuvent être utilisé pour générer automatiquement des documents qui seront ensuite attaché à un champ donnée.

Les modèles compatibles avec Homére sont au format RTF et contiennent des champs entre <> qui seront remplis automatiquement lors de la génération du document.

Attention: il est possible que ce format n'accepte pas certains logos ou tableaux.

Lorsque vous êtes sur un contrat, la touche F1 (ou le menu aide/Manuels) permet d'accéder à la liste des variables utilisables dans le modèle RTF.

Il vous suffit de les utiliser dans le fichier RTF en utilisant < et > et en respectant scrupuleusement la syntaxe (cf. exemple ci-dessous). Par exemple, pour générer un document comportant automatiquement le nom de l'employé, il faut utiliser <nom> dans le corps du modèle.

Liste des variables utilisables dans les modèles rtf

Table Staff

Variable	Libellé	
code_staff	Numéro de dossier	
nom	Nom	
prenom	Prénom	
Pays	Code du pays	
libpaysadresse	Libellé du pays	
statutfamilial	Code de la situation familiale	
libsfamiliale	Libellé de la situation familiale	
commentaire	Commentaires (fiche identité)	
Sexe	Code du sexe	
libsexe	Libellé du sexe.	
datenaissance	Date de naissance	
lieunaissance	Lieu de naissance	
enfants	Nombre d'enfants	
num_soc	N° de sécurité sociale	
decede	O/N	
date_maj	Date de dernière mise a jour de la fiche	
diplome	Libellé du diplôme	
annee_diplome	Année d'obtention du diplôme	
civilite	ML : Mademoiselle, MM : Madame, MR : Monsieur	
libcivilite	Libellé de la civilité	
tel_bureau	Téléphone du bureau	
tel_prive	Téléphone privé	
Fax	N° de fax	

Exemple de modèle RTF :

I _			
	EMPLOYMENT FOR A FIXE		СТ
Being between	ONG, an international non-profit hum Mission: Represented byhereafter referred to as "the employer		(country and project place)
Born on th Nationality Identity car	iss: <nom> <pre> <nom> < color="block"> < color="block"> <nation> color="block"</nation></nom></pre></nom>	Residing at	<adresse> <pays></pays></adresse>
The following has	s been agreed.		

Aperçu après génération en utilisant le modèle ci-dessus :

	DYMENT CONTRAC R A FIXED PERIOD	ст
Being between ONG, an international non Mission:		(country and project place)
and Mr/Mrs/Miss: BARAID DUNYA BISSAU	Residing at	RUE DE LA MAISON# 34
Born on the 01/03/1979 in BISSAU Nationality: GM Identity card n°: hereafter referred to as "the employee"		GW
The following has been agreed.		
Article 1:		

4.10. <u>IMPORTER/EXPORTER UN PERSONNEL</u>

Cette fonctionnalité a été complètement refondue dans la version 4. Une fiche descriptive spécifique est disponible.

Note : dans la version 4, les employées transférées ne sont plus supprimé de la base de données. L'historique reste et il peut être consulté mais non modifié.

FICHE 5: ETABLIR LES BULLETINS DE PAIE

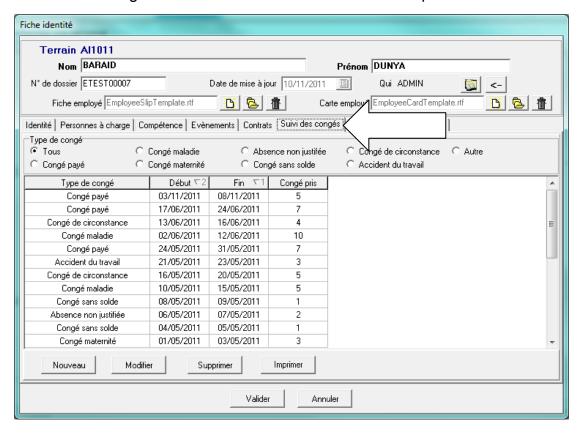
- 5.1. GERER LES CONGES
- 5.2. GERER LES AVANCES
- 5.3. GENERER LES BULLETINS DU MOIS
- 5.4. SAISIE DES VARIABLES BULLETINS
- 5.5. IMPRIMER LES BULLETINS DU MOIS
- 5.6. ETABLIR UN SOLDE DE TOUT COMPTE
- 5.7. ETABLIR LA PAYE DANS DEUX MONNAIES DIFFERENTES
- 5.8. CLOTURER LA PAYE
- 5.9. GESTION DES CHARGES SOCIALES
- 5.10. AFFICHAGE D'UN BULLETIN AVEC UNE TRADUCTION AUTRE QUE CELLE FOURNIE PAR DEFAUT

La procédure pour établir un bulletin comporte 6 étapes au minimum :

- Gérer les congés
- Gérer les avances
- Générer les bulletins du mois
- Faire les modifications sur chaque bulletin pour ceux qui ont besoin de modifications directes sur le bulletin (nombre d'heures supplémentaires, nombre d'absences etc...)
- Imprimer les bulletins du mois
- Clôturer la paye
- Etape supplémentaire :Transfert dans Saga

5.1 GERER LES CONGES

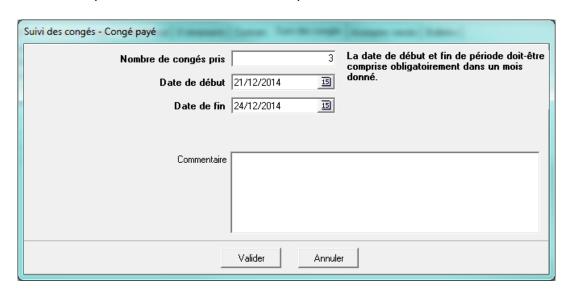
Le suivi des congés s'effectue dans la fiche identité de la personne.



Il est nécessaire de saisir les congés dans le mois où ils sont pris afin qu'ils soient comptabilisés correctement au moment de la paye. Une fois la paye du mois clôturée, il ne sera plus possible de saisir des congés.

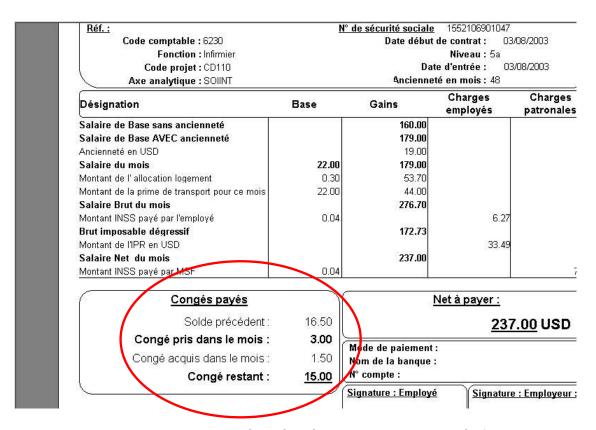
Afin de les saisir, il faut tout d'abord **sélectionner le type de congés** dont il s'agit : congés payés, maladie, maternité,...

Ensuite, cliquez sur « nouveau » et remplissez la fenêtre.

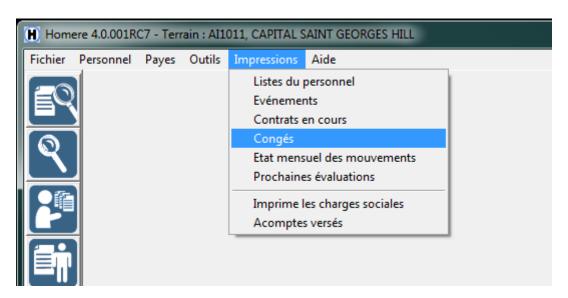


La saisie des congés ne peut se faire que **sur un même mois**. Si le congé d'un employé s'étend sur deux mois, il faudra saisir deux périodes de congés.

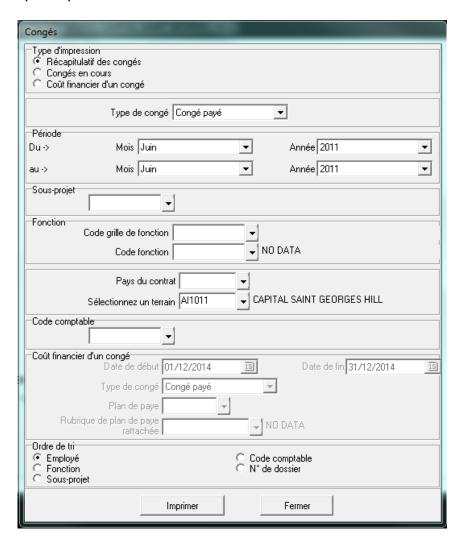
Les Congés Payés pris, acquis, et restant à prendre seront calculés automatiquement dans le bulletin de paye.



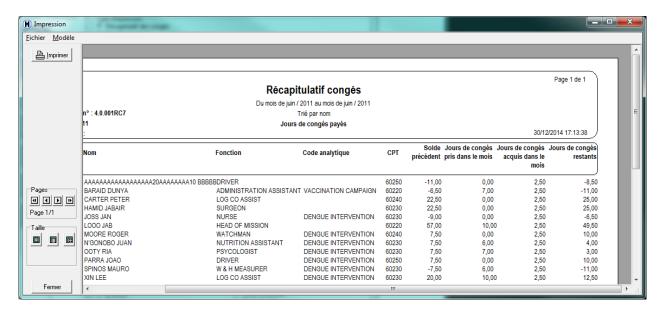
Il est possible de suivre les congés grâce à des impressions spécifiques :



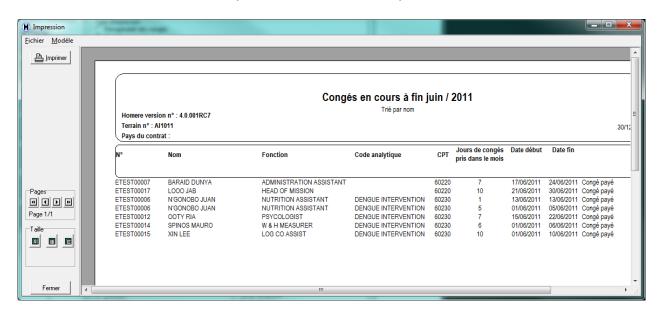
Type d'impression : sélectionnez « récapitulatif des congés », et en dessous, le type de congés sur lequel vous voulez avoir le récapitulatif ainsi que la période souhaitée.



Vous obtenez le récapitulatif des congés par personne :



L'impression des congés en cours vous permettra de savoir qui est en congé à une date donnée ainsi que les dates de retour prévues :

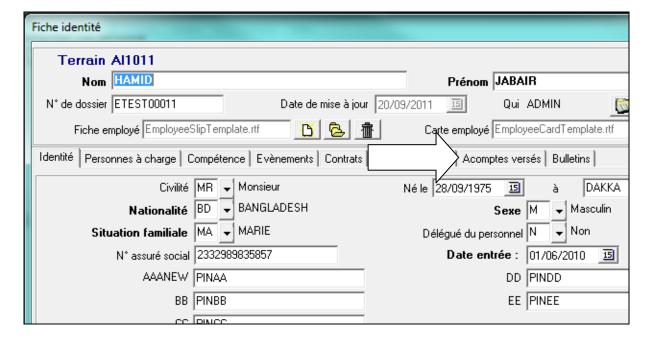




Il s'agit des avances sur salaire distribuées.

Deux possibilités:

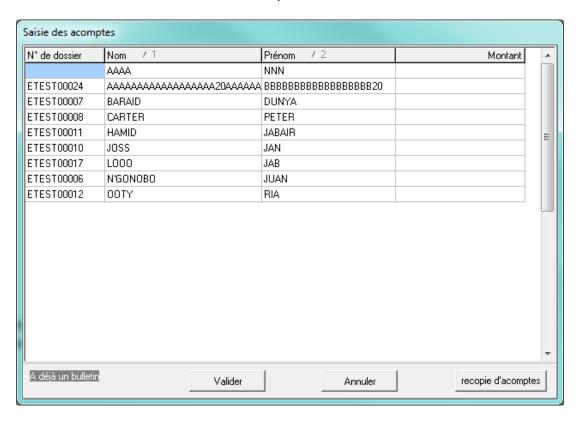
- Saisie des acomptes individuellement, salarié par salarié, au niveau de la fiche identité, feuillet « acomptes versés ».



Cette fonctionnalité permet de saisir les acomptes d'une personne à une date donnée. Elle permet de totaliser tous les acomptes versés à une personne pour le mois de génération du bulletin de paie et ainsi de le déduire du Net à Payer grâce à la rubrique « acompte » du plan de paie.

- Pour un groupe de salariés ou tous les salariés :

Par mois de paiement au niveau du menu « Paye », « saisie des acomptes » : ceci permet de saisir les acomptes plus rapidement sans avoir à rentrer dans le dossier de chaque personne. Si le mois sélectionné est clôturé, accès en consultation uniquement.



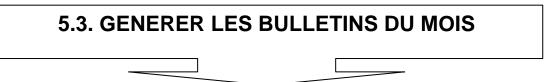
Quelque soit la façon dont les acomptes sont saisis, pour qu'il soit utilisés pour la paye, il faut s'assurer que dans le plan de paye (ce n'est pas automatique, il faut que le plan de paye soit paramétrer pour). La rubrique qui doit calculer le montant des avances (en général intitulée montant des avances) est une formule qui est appelée « AMOUNT ADVANCE », rubrique pré-paramétrée dans Homère.

Le bouton recopie d'acomptes permet de recopier le montant du total des acomptes versé le mois précédent pour chaque employé.

Attention, s'il existe déjà un bulletin de paye pour le mois concerné, l'employé est souligné en gris et la saisie de l'acompte n'est pas possible.

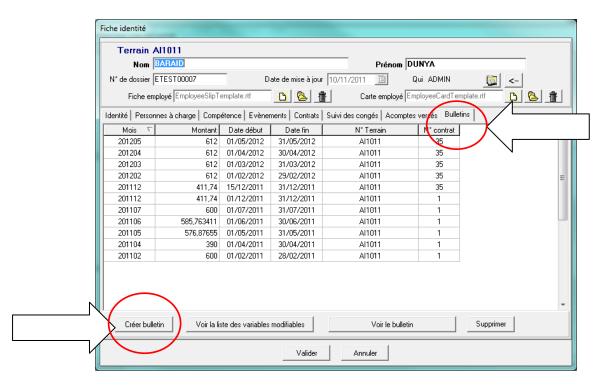
IMPRESSION DES ACOMPTES

Vous pouvez imprimer une liste des acomptes versés dans le menu « Impressions », « acomptes versés ». Cette liste peut servir de liste d'émargement au moment de la remise des acomptes. Cette liste peut être ordonnée selon les noms, code de sous projet ou code comptable.



Il existe 2 possibilités pour générer (créer) les bulletins du mois :

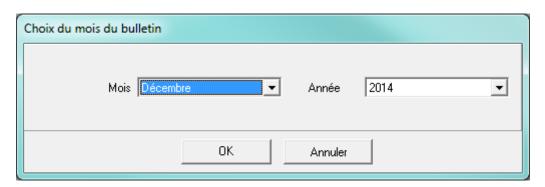
 De façon individuelle, à partir de la fiche salarié, en cliquant sur l'onglet « bulletin », « Créer un bulletin »,



Cette possibilité est surtout utilisée pour **corriger** un bulletin lorsque tous les bulletins ont été générés de façon collective (afin d'éviter de tous les re générer)

• De façon collective dans :

Menu → « Payes » → « Générer les bulletins du mois »



Il faut sélectionner le mois et cliquer sur « OK ». Le message « les bulletins ont été générés » indique que les bulletins sont établis pour le mois sélectionné.



L'action de compléter les bulletins, donc d'y ajuster les différentes variables du mois (nombre d'heures supplémentaires, nombre d'heures travaillées, nombre d'absences injustifiées etc....) se fait après avoir généré les bulletins.

De la même façon que la création, il est possible de compléter les bulletins de façon individuelle ou collective.

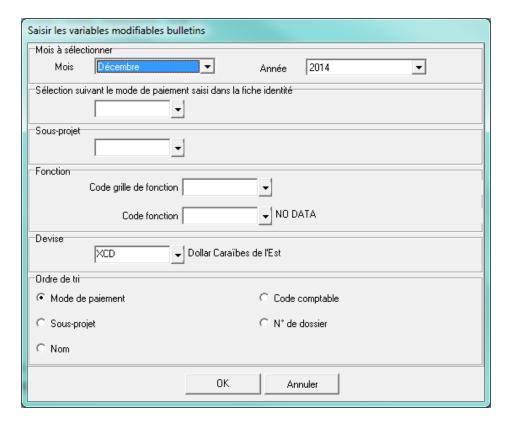
Après la clôture la saisie n'est plus possible, toutefois l'accès en consultation reste possible.

De façon collective

Pour cela, il faut aller dans :

Menu → « Payes » → « Saisie des variables bulletins »

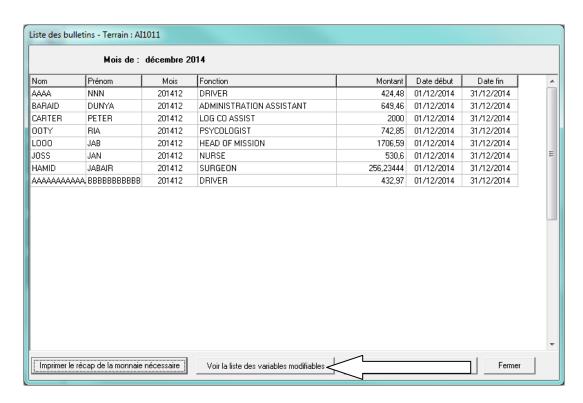
→ Sélectionner le mois correspondant au mois en cours.



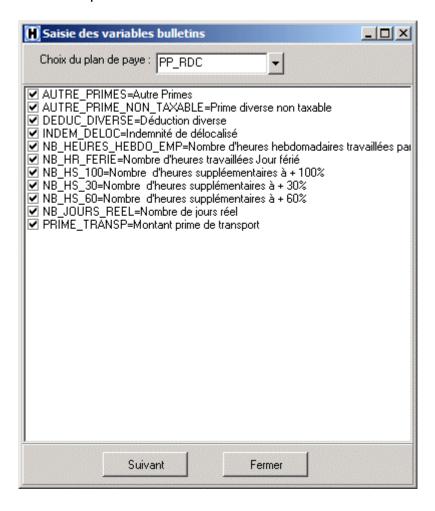
- → On peut faire une sélection des bulletins de paye à préparer par « **Mode de paiement** », par « **Sous-projet** » et/ou par « **Fonction** » lorsque notamment, le nombre des employés est trop important pour être traité en une seule fois.
- → Il y a également possibilité de faire un **tri pour l'ordre d'apparition des employés** lors de cette saisie par : « Mode de Paiement », « Sous-projet », « nom », « code comptable », « N° de dossier ».

Il faut ensuite renseigner les « Variables Modifiables » des bulletins de paie.

Pour cela, après avoir sélectionné le mois concerné, il faut cliquer sur « voir la liste des variables modifiables » dans l'écran suivant :



Une fenêtre des rubriques modifiables à sélectionner va alors s'afficher :

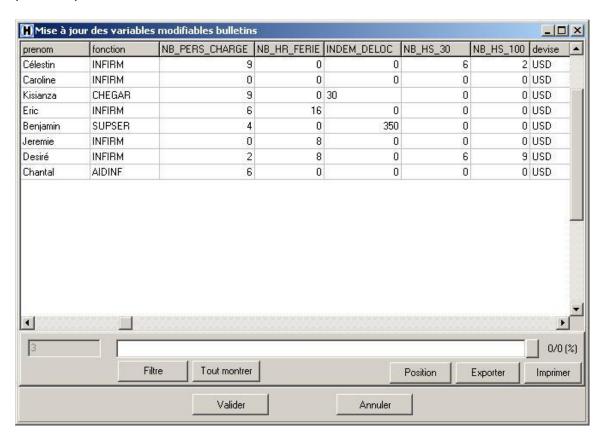


En premier lieu, sélectionner le plan de paye pour lequel vous voulez saisir les variables modifiables.

La liste contient toutes les variables que vous avez paramétrées en tant que « variables modifiables au niveau du « **bulletin** » dans le plan de paye. Elles doivent donc être saisies au niveau individuel car elles diffèrent d'un employé à l'autre.

Une grille apparaît ensuite pour saisir les rubriques modifiables par employé pour tous les employés sélectionnés.

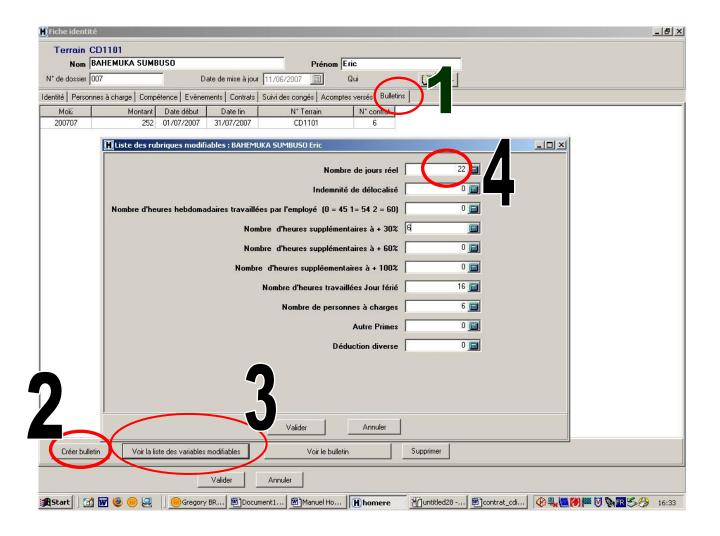
Dans cette grille vous pourrez aussi faire des tris en cliquant sur l'intitulé de la colonne, déplacer ces colonnes, ou modifier leur taille, pour obtenir un tableau plus simple d'utilisation. Saisir alors toutes vos variables.



Cliquez sur « Valider » et une fois toutes vos variables saisies cliquer sur le bouton « Fermer ». Homère prendra alors en compte toutes les modifications faites à chaque bulletin, et calculera la paye en fonction de ces modifications.

- De façon individuelle

Après avoir créé le bulletin, appuyer sur « voir la liste des variables modifiables » : vous pouvez rentrer alors toutes les variables que vous avez paramétrées comme « modifiables au niveau du bulletin » dans votre plan de paye.



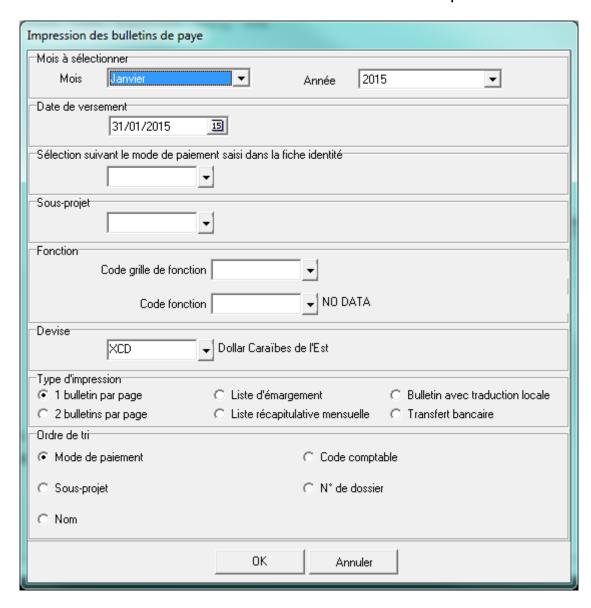
TRES IMPORTANT: Il ne faut surtout pas générer une autre fois le(s) bulletin(s), après les modifications, sinon vos modifications seront perdues. Si vous générez à nouveau les bulletins par erreur, vous serez dans l'obligation de ressaisir les « variables bulletins ».

5.5. IMPRIMER LES BULLETINS DU MOIS

Les modifications faites, l'impression des bulletins du mois en cours peut alors se faire. Pour imprimer :

Menu → « Payes » → « Imprime les bulletins »

→ Sélectionner le mois en cours et lancer l'impression.



L'impression des bulletins de paye peut se faire par « **Mode de paiement** », par « **Sous-projet** », par devise et/ou par « **Fonction** » lorsque notamment, le nombre des employés est trop important pour être traité en une seule fois.

La date de versement est imprimée dans le bas de page du bulletin de paye mais n'est pas stocké en mémoire.

Il y a un Ordre de Tri également à sélectionner par « Mode de Paiement » , « Sous-projet », « Nom », « Code Comptable » ou « N° de dossier » .

Pour chaque impression, un aperçu avant impression apparaîtra.

L'impression des bulletins peut aussi se faire **au niveau individuel** dans l'onglet bulletin de chaque salarié en cliquant sur les boutons « voir le bulletin » puis « imprimer ».

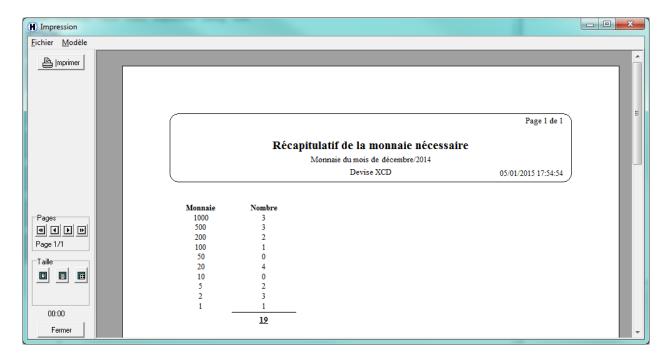
Les informations bancaires sont imprimées dans le bas du bulletin si dans la fiche identité, le champ 'Mode de paiement' dans l'onglet 'infos bancaires' est à 'virement'.

Il existe différentes options d'impression des bulletins :

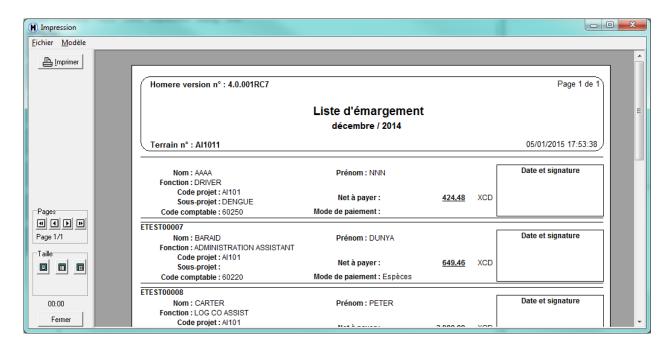
- 2 bulletins par page : attention, il s'agit de deux bulletins différents sur une même page

Après l'impression de la paye, s'affiche automatiquement le décompte des billets à utiliser sur le montant global de la paye :

Récapitulatif de la monnaie nécessaire



- Impression de listes d'émargement :

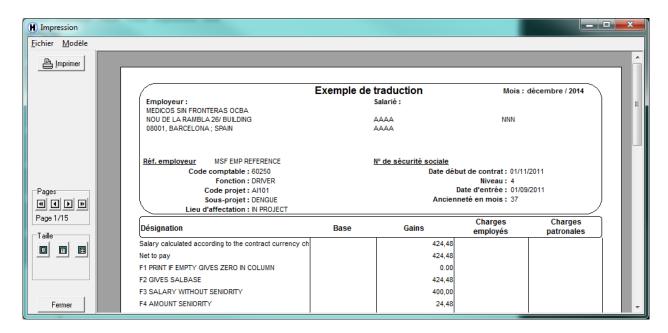


- Impression du récapitulatif mensuelle de la paye :



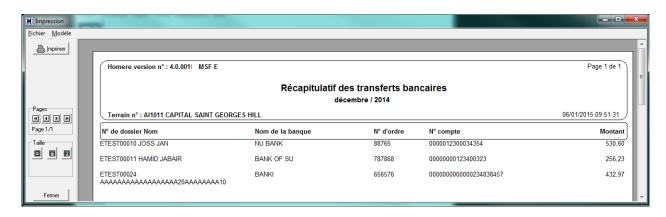
- Impression du bulletin avec traduction locale :

(La traduction ainsi que les rubriques traduites sont paramétrées dans le menu Outils/Options/)



- Impression de la liste des transferts bancaires :

Cette liste nominative permet d'avoir un récapitulatif des virements bancaires effectués sur un mois donné.

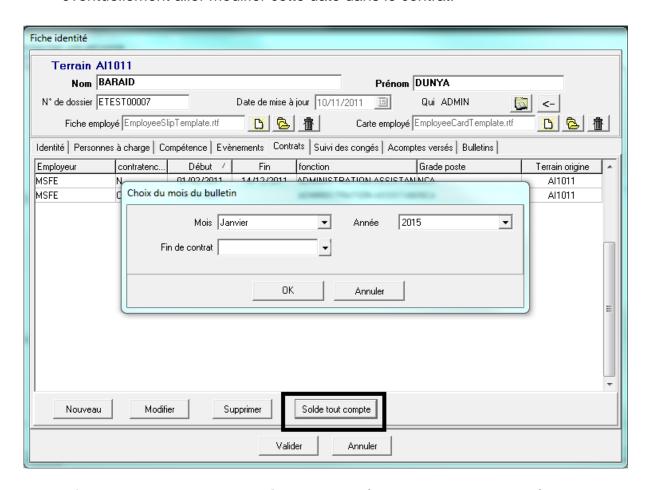


5.6. ETABLIR UN SOLDE DE TOUT COMPTE

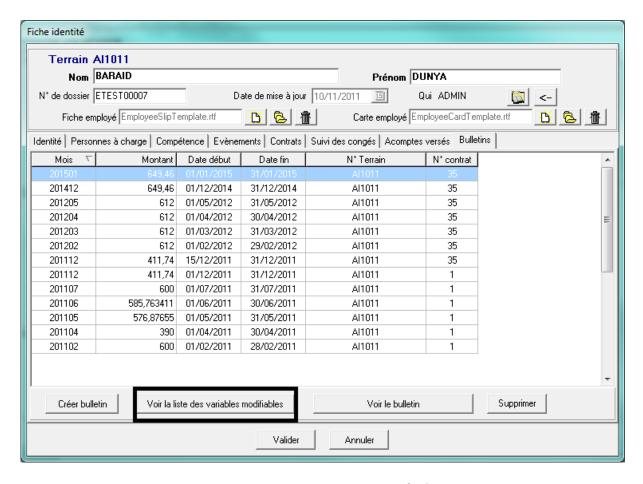
Si un ou plusieurs employés sont licenciés ou démissionnent, Le (ou les) Solde de Tout Compte peut être établi avant de Générer les bulletins de paie du mois.

« Personnel » → « Rechercher un Salarié » → sélectionner l'employé concerné → aller dans l'onglet « Contrats » → cliquer sur « Solde de tout compte » → sélectionner le mois concerné et renseigner la cause de fin de contrat

Un message d'alerte vous demande de mettre à jour les dates de fin de contrat : en effet Homère lors de la génération d'un solde de tout compte met automatiquement la date de fin au dernier jour du mois. Il faudra éventuellement aller modifier cette date dans le contrat.



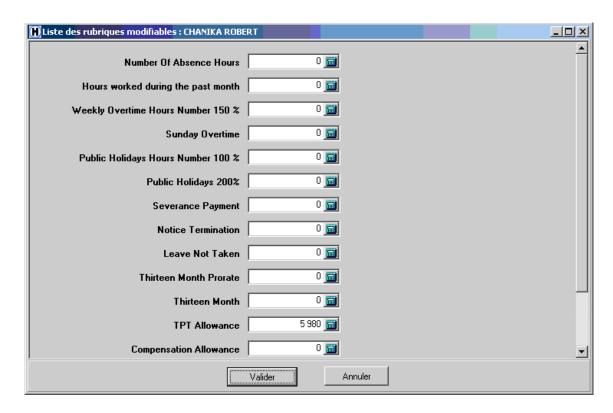
Il faut ensuite cliquer « **Bulletin** » pour accéder au bulletin concerné, le sélectionner, et cliquer sur « **voir la liste des variables modifiables** ».



Remplissez les variables et notamment celles spécifiques au solde de tout compte que vous avez paramétrées dans le plan de paye.

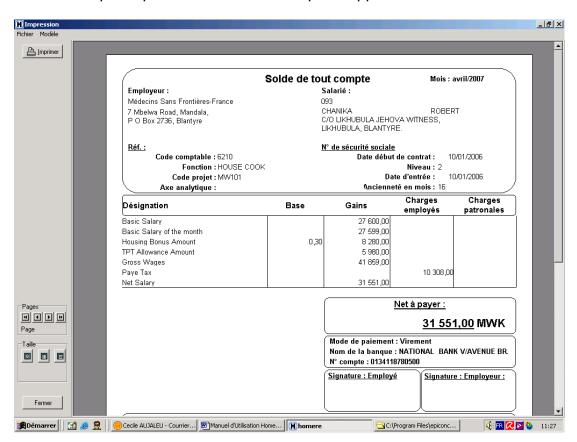
Les rubriques du Solde de Tout Compte apparaissent alors avec les autres rubriques à modifier. Ces rubriques ne seront pas calculées automatiquement si les formules du plan de paye ne le permettent pas.. Il faudra donc parfois les calculer manuellement et les renseigner dans Homère, il s'agit par exemple de:

- du solde des congés non pris,
- de l'indemnité de licenciement,
- du préavis,
- du prorata du 13^{ème} mois.



Les employés qui auront fait l'objet de Soldes de Tout Compte ne seront pas pris en compte pour la génération des bulletins du mois. En effet leur champ en cours s'est mis automatiquement en position Non, quand vous avez cliqué sur « solde de tout compte »

Le bulletin spécifique « solde de tout compte » apparaît donc ainsi :



Attention, après génération du solde de tout compte :

- le champ « contrat en cours » se met automatiquement sur NON
- le champs « solde de tout compte » se met à OUI automatiquement
- la date de fin de contrat se met à la date de fin du mois d'établissement du solde de tout compte : il faut donc la modifier manuellement au besoin.

5.7. ETABLIR LA PAYE DANS DEUX MONNAIES DIFFERENTES

Il se peut (c'est assez rare) qu'une partie du personnel soit payé dans une monnaie et une partie dans une autre. Dans ce cas, il faut paramétrer le taux de change du plan de paye comme une rubrique modifiable par bulletin et s'assurer que la formule « SALAIRE_DEVISE » est bien égale au (SALBASE)*(TAUX_CHANGE). Ensuite, vous pourrez rentrer le taux de change par bulletin afin de décider de la monnaie.

Vous pouvez aussi si vous le préférez créer deux plans de payes différents en gardant alors le taux de change comme une rubrique modifiable générale.

5.8. CLOTURER LA PAYE

Cette fonctionnalité permet de clôturer la paye mensuelle. Une fois la paye clôturée, les bulletins du mois concernés ne pourront plus être modifiés ainsi que les acomptes du mois et les congés du mois. Cette fonctionnalité est obligatoire pour imprimer les charges sociales et pour l'utilisation de l'interface vers Saga.

Menu→ "Paye"→ "Clôture mensuelle"→ "Lancer"→ Sélectionnez le mois et cliquez sur le bouton « Lancer »

ATTENTION: Il est recommandé de faire une sauvegarde avant de lancer cette fonction car cette fonction n'est pas réversible (pas de possibilité de dé clôture).

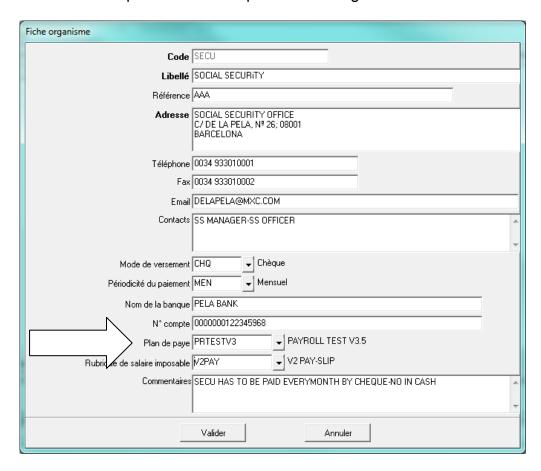
5.9. GESTION DES CHARGES SOCIALES

Homère permet l'impression des listings des montants de charges sociales à donner aux différents organismes.

Avant de pouvoir utiliser cette fonction, il est nécessaire de vérifier certains paramétrages :

Menu→ Outils→ Paramétrages→ Organismes

D'abord, dans le paramétrage de l'organisme, préciser à quel plan de paye est rattaché l'organisme collecteur et quelle est la rubrique de paye qui sert de base de calcul pour l'assiette imposable de l'organisme.



Ensuite, vous devez aller paramétrer les rubriques concernées dans le plan de paye :

Dans la rubrique de calcul concerné, l'organisme doit correspondre :

Fiche rubrique formule		
Code F	32ASECU	
Libellé F	32A SECU FOR TAX OFFICE EMPLOYEE	
Rubrique de base servant au calcul à apparaitre dans le bulletin		Caractère à afficher à droite de la rubrique de base
Formule 1	F([SALBASE]<100,0,[SALBASE]*5/100)	Teste
Ordre de calcul	Visible Affichage dans la colonne gain Affichage dans la colonne charges patronales Afficher en gras dans le bulletin Actif 39 Ordre d'impression 40 SECU SOCIAL SECURUTY Interface SAGA Code tiers Code comptable	✓ Imprimer si vide ✓ Affichage dans la colonne charges employées ☐ Rubrique de solde de tout compte ☐ Afficher en italique dans le bulletin ✓ Rubrique à utiliser dans l'impression "état mensu
	☐ Dépense ☐ Rubrique s'additionna ☐ Rubrique cumulable	Recette nt à une rubriqe de type "dépense"
	Libellé à exporter	
	Libellé secon. à exporter	
Commentaires C	Check printings corresponding and if employee with amappear. Print if empty ON, Link to tax office SECU	ount = to zero appears in the printings with 0 or don't
Valider Annuler		

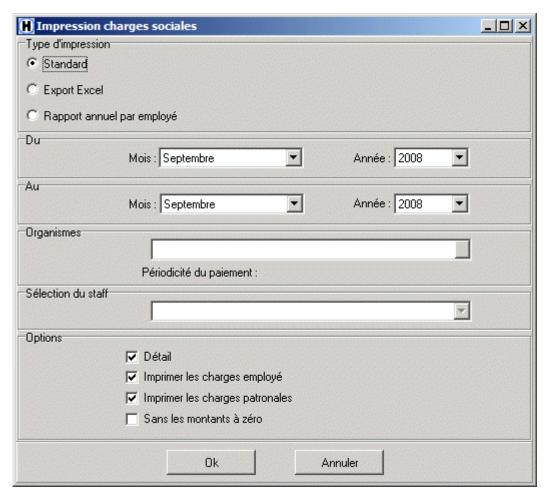
Ensuite, pour pouvoir imprimer les calculs d'impôts et de charges sociales, vous devez **clôturer** la paye.

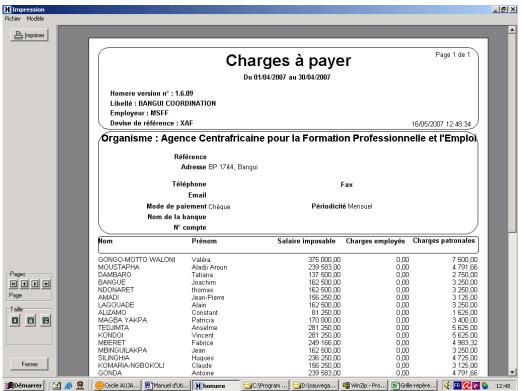
Menu → « Impressions » → « Imprime les Charges Sociales »

Plusieurs options sont disponibles pour l'impression de ces données.

Option Standard:

En plus de pouvoir sélectionner d'imprimer ou non les charges employée et/ou employeur, il est possible de choisir « sans les montants à zéro » qui permet de ne pas inclure les personnes sans charges à payer.





Option Export:

Cette option permet une exportation des données au format csv (ouvrable avec excel.)

Lors de la sélection de cette option, un bouton « configuration » apparaît et permet d'accéder à une interface de paramétrage du fichier souhaité. Le fichier exporté contient au maximum 51 variables choisies par l'utilisateur. L'information à exporter est découpée suivant 4 catégories :

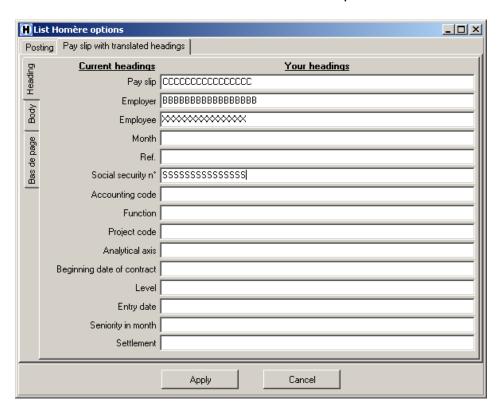
- Un plan de paye dont il est possible de sélectionner jusqu'à 20 rubriques
- Les données employés (15 variables maximum)
- Les données contrat (15 variables maximum)
- Le nombre de dépendants

Option Rapport annuel par employé :

Permet de générer le rapport annuel demandé par le département des tax du Kenya.

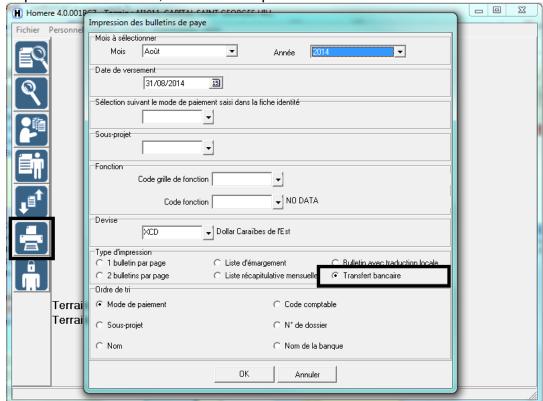
5.10. AFFICHAGE D'UN BULLETIN AVEC UNE TRADUCTION AUTRE QUE CELLE FOURNIE PAR DEFAUT

Si vous souhaitez afficher un bulletin avec une traduction autre que celle fournie par défaut, il faut : aller dans « Outil », « Options » et « **bulletin avec traduction locale** » et rentrer les traductions que vous voulez.

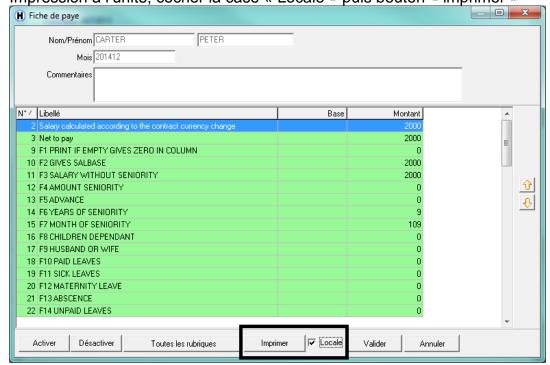


Ensuite, au moment de l'impression :

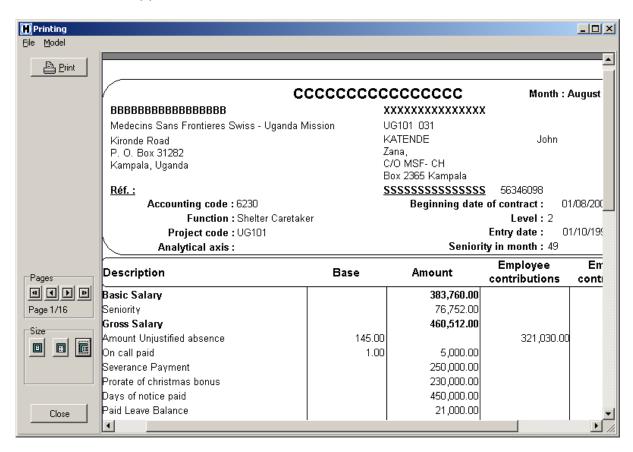
• Impression en masse, choisissez l'option « Bulletin avec traduction locale »



• Impression à l'unité, cocher la case « Locale » puis bouton « imprimer »



Le bulletin apparaîtra avec votre traduction



FICHE 6: GERER LES FICHIERS

- 6.1. SAUVEGARDE / RESTAURATION
- 6.2. ENVOI / RECEPTION

6.1. SAUVEGARDE / RESTAURATION

Pour éviter toute perte d'information, il est nécessaire sinon obligatoire de faire des **Sauvegardes** régulières, tous les jours, voire à chaque saisie. Pour cela il faut aller dans :

Menu → « Fichiers » → « Sauvegarde »

Toutes les données ainsi que tous les paramètres sont alors sauvegardés dans un fichier 7z sur le répertoire de votre choix. Il est recommandé de sauvegarder le fichier sur un support différent de l'ordinateur sur lequel est installé Homère. Vous pouvez par exemple utiliser un disque dur externe, une clé USB ou un serveur si raccordement à un réseau local. Il vous sera également proposé de faire une sauvegarde lors de la fermeture de homère.

Il est conseillé d'envoyer une Sauvegarde au Siège en cas de problème

En cas de perte de vos données ou de la transmission d'une Sauvegarde, vous pourrez utiliser la fonction **Restauration** pour récupérer les données. Pour cela, aller dans :

Menu → « Fichiers » → « Restauration »

ATTENTION: la fonction Restauration écrasera TOUS les anciens fichiers. S'il y a des modifications de paramètres à faire par la Capitale ou le Siège, il est VIVEMENT conseillé d'utiliser les fonctions « Exporter » et « Importer » qui existent pour tous les paramètres : Plan de Paye, Grille de Salaires, Grille de Fonctions, Employeur.

La Sauvegarde et la Restauration concernent TOUS LES TERRAINS.

Il est fortement recommandé de faire une sauvegarde:

- Après toute saisie importante de données
- Avant chaque import /export de données
- Après avoir saisi les avances ou les variables bulletins
- Avant de générer les payes
- Avant la clôture mensuelle
- Avant la modification d'un paramètre (plan de paye, grille de salaires...)
- Avant un envoi, une réception de terrain(s)

La sauvegarde comporte trois options qui sont cochées par défaut :

- -La base de données : Toutes les données entrées dans homère.
- -Le dossier MODELS (fichiers générés) : tous les modèles de document.
- -Le dossier DATA (fichiers attachés) : tous les fichiers attachés aux dossiers liés à la fiche d'un employé comme les contrats, les évaluations, les mesures disciplinaires et les descriptions de poste.



Ces fonctions servent à envoyer et à réceptionner les données et paramètres d'un seul Terrain ou de tous les Terrains pour un mois ou pour tout envoyer :

- Des Terrains vers la Capitale,
- De la Capitale vers le Siège.

POUR L'ENVOI:

Menu → « Fichier » → « Envoi »

Type d'envoi : 3 options possibles :

- Base de données : tous ce qui à été généré ou saisie dans Homère (fiche employé, contrats, bulletins de paye...).
- Documents attachés : tous les documents attachés aux fiches employés, contrats.
- Paramètres généraux : permet au siège de diffuser les choix d'option, les accès par défaut, les modifications effectuées sur les modèles de documents, les dictionnaires, les codes comptables et les fichiers de langues.

Type de contenu : 2 options actives uniquement pour le type d'envoi base de données.

- Envoi mensuel : sélection du mois de paye pour lequel vous voulez faire l'envoie
- Tout : tous les mois de paye

Options:

Possibilité de faire l'envoi pour tous les terrains (Par défaut, on envoi uniquement le terrain actif)

- →Cliquez sur Lancer
- → Sélectionner un répertoire ou un support pour le fichier à envoyer,
- → Envoyer le fichier vers un support et/ou par e-mail.
- → Il est possible de choisir l'Envoi de Tous les Terrains en cochant l'option (cas pour envoi de la Capitale vers le siège notamment).

POUR LA RECEPTION:

Menu → « Fichier » → « Réception »

→ Sélectionner le fichier dans le répertoire (après l'avoir enregistré d'un support ou d'un e-mail).

IMPORTANT!!

Cas où la fonction « Envoi » / « Réception » est utilisée de la Capitale vers le Terrain :

L'Administrateur Terrain ne sait pas faire la paie :

Il doit utiliser la fonction « Envoi » vers la Capitale pour l'Administrateur Capitale afin que celui-ci fasse la paie.

<u>ATTENTION</u>! avant de continuer à travailler sur Homere, l'Administrateur Terrain devra attendre de faire la « Réception » de son Terrain après calcul de la paie et « Envoi » par l'Administrateur Capitale. En effet, la « Réception » écrasera les fichiers précédents.

• L'Administrateur Capitale doit vérifier ou corriger la paie ou la base de données d'un Terrain.

Il doit utiliser la fonction « Envoi » et l'Administrateur Terrain utilisera la fonction « Réception ».

<u>ATTENTION</u>! avant de continuer à travailler sur Homere, l'Administrateur Terrain devra attendre de faire la « Réception » de son Terrain après correction de la paie et « Envoi » par l'Administrateur Capitale. La « Réception » écrasera les fichiers précédents.

RAPPELS SUR ENVOI / RECEPTION & SAUVEGARDE / RESTAURATION

- Il est déconseillé d'utiliser les fonctions d' « Envoi » / « Réception » de la Capitale vers le Terrain car la Réception écrasera les anciens fichiers. Il est préférable de dicter les modifications à faire.
- S'il y a des modifications de paramètres à faire par la Capitale ou le Terrain, il est VIVEMENT conseillé d'utiliser les fonctions « Exporter » et « Importer » qui existent pour tous les paramètres : Plan de Paye, Grille de Salaires, Grille de Fonctions, Employeur.
- La Capitale devra utiliser la fonction « Envoi » pour envoyer ses données au Siège,
- La Capitale devra envoyer une « Sauvegarde » au Siège s'il y a des problèmes à résoudre dans Homère (bugs ou modifications à faire).
- L'Envoi est par défaut pour toutes les données d'un seul TERRAIN (sauf option » envoyer tous les terrains)
- La Sauvegarde et la Restauration concernent toujours toutes les DONNEES de TOUS LES TERRAINS.

FICHE 7: IMPRESSIONS ET EXPORTS

- 7.1. IMPRESSIONS
- 7.2. EXPORT CSV
- 7.3. EXPORT SAGA
- 7.4. STATISTIQUES

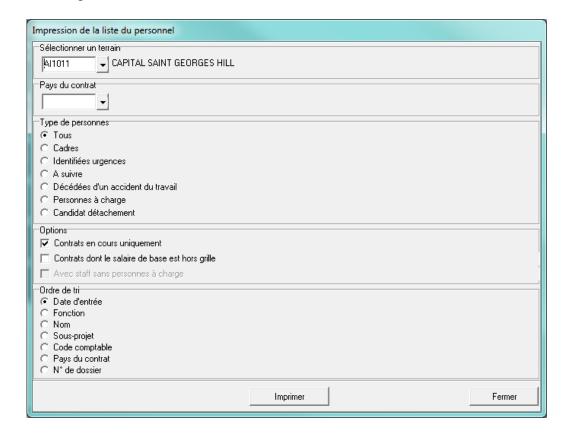
7.1 IMPRESSIONS

IMPRESSION DE LISTES DU PERSONNEL

Menu → « Impressions » → « Liste du personnel »

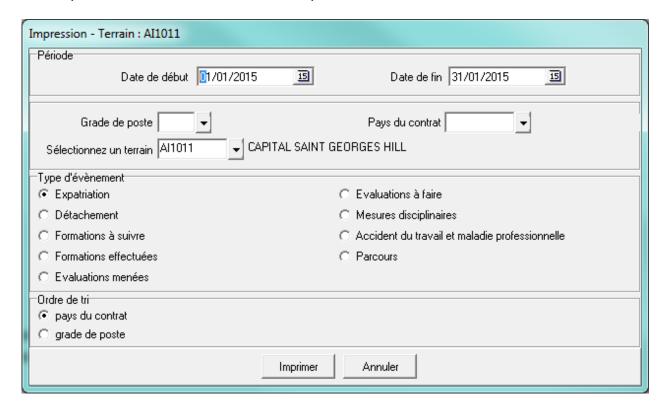
Le code terrain peut être effacé pour éditer l'ensemble de la liste tous terrain confondu. Le menu permet également de sélectionner des sous catégories de personnel.

Note: « contrat dont le salaire est hors grille » est un moyen simple de suivre les dossier hors grille de salaire.



IMPRESSION DES EVENEMENTS

Ici aussi, le code terrain peut être supprimé. « Formation à suivre » et « Evaluation à faire » permettent d'éditer des listes récapitulatives des évènements à venir.



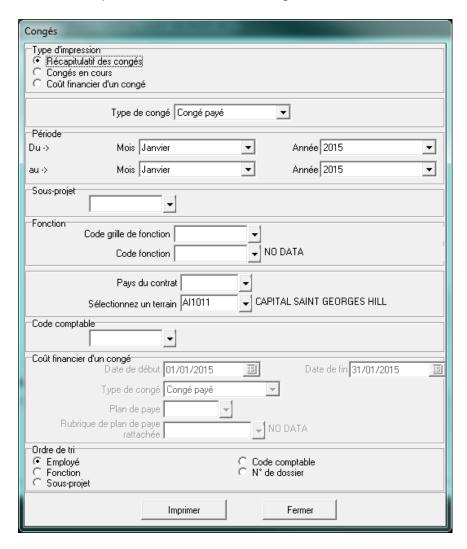
<u>IMPRESSION DES CONTRATS EN COURS</u>

Ce rapport permet d'éditer la liste des employés avec un contrat en cours. Il permet particulièrement de suivre les contrats arrivant à échéance pour un mois donné.



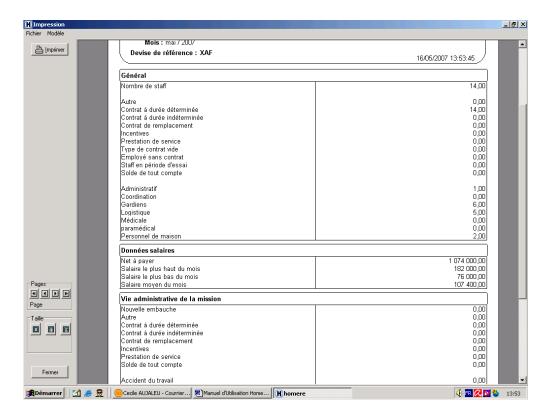
IMPRESSION DES CONGES

Le récapitulatif des congés permet d'éditer la balance des congés sur une période donnée. En particulier, il est conseillé d'éditer ce rapport avant de générer les bulletins d'un mois afin de valider la saisie des congés du mois. En effet, une fois généré, les bulletins empêchent la saisie des congés.



IMRESSION DE L'ETAT MENSUEL DES MOUVEMENTS

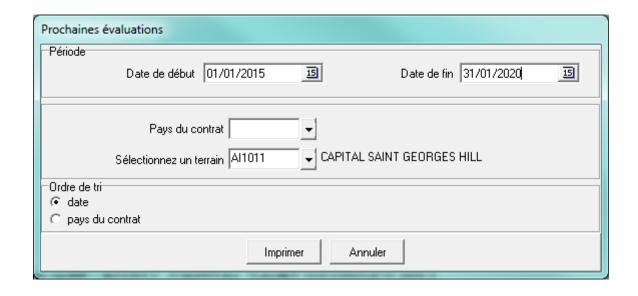
Cet état permet d'imprimer un état récapitulatif global des **principaux faits RH du mois**. Il peut aussi **reprendre des éléments de paye**. Si vous voulez qu'il fasse le total d'un élément de paye, il faut le **paramétrer dans la rubrique du plan de paye concernée** en cochant la case « rubrique à utiliser dans l'impression état mensuel »:



L'état mensuel des mouvements peut être fait à n'importe quel mois de l'année.

IMPRESSION DES PROCHAINES EVALUATIONS

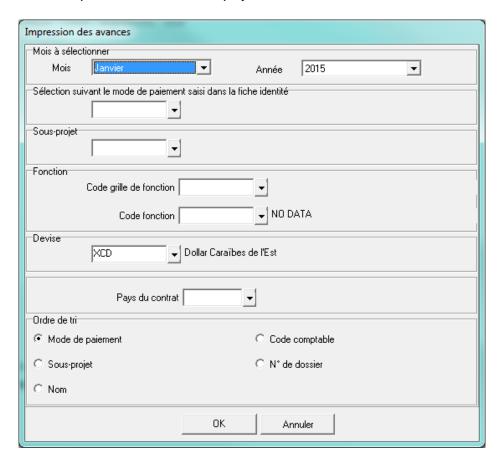
Cet état vous permet d'imprimer le planning les évaluations à mener.



IMPRESSION DES ACOMPTES VERSES

Cet état vous permet d'imprimer une liste d'émargement pour les employés ayant reçu un acompte sur salaire.

Note : cette liste peut servir à vérifier les acomptes avant de générer les bulletins de payes. En effet, la saisie des acomptes n'est plus possible pour un mois donné quand un bulletin de paye existe.





Pour exporter des données de Homère vers Excel, aller dans :

Menu → « Payes » → « Export → Export de la paie (csv) »

Sélectionner le mois désiré, Sélectionner les champs à exporter.

Une fois que les champs à exporter seront sélectionnés, il sera inutile de les sélectionner à nouveau le mois suivant. Ils seront gardés en mémoire.

Des boutons (flèche haut et flèche bas) permettent de trier les champs à exporter. Cet ordre de tri est également sauvegardé en mémoire. Il faut aussi noter que le fichier obtenu comporte des entêtes de colonne qui correspondent aux libellés des variables dans la langue utilisé au moment de l'export.

Le bouton reset permet la remise à zéro du paramétrage, c'est-à-dire tous les champs sélectionnés dans l'ordre par défaut.

Enregistrer l'export sous un répertoire en donnant un nom au fichier. L'export se fera sous format CSV (ouvrable avec Excel).



Les données de paye peuvent être automatiquement exportées sur SAGA si votre plan de paye est paramétré dans ce sens.

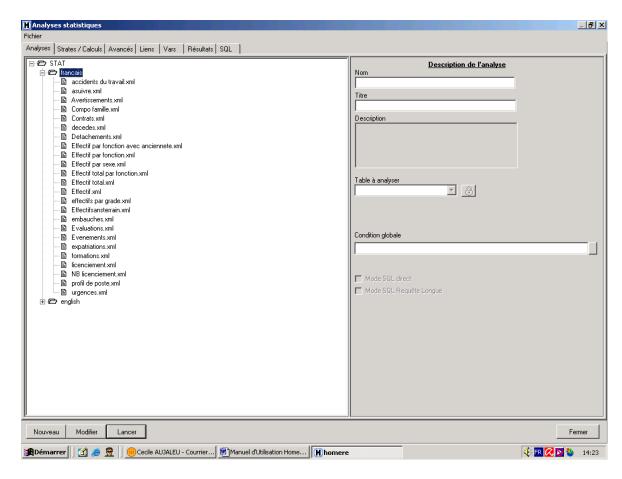
Pour cela, aller dans « Payes/Exports/Export de la paye vers Saga » puis sélectionner le mois de paye à exporter.

Note : l'export est possible uniquement pour les mois clôturés.



Homere vous permet de sortir des données statistiques :

Pour cela, aller dans « Outils », « Statistiques », choisissez la langue en double cliquant dessus. La liste des statistiques disponibles apparaît :



Sélectionner la statistique qui vous intéresse et cliquer sur « lancer » ou doule cliquer:

Voici les fonctions des principales :

Accident du travail : donne le nombre d'accidents du travail entre deux dates.

A suivre : donne le nombre de personnel à suivre par terrains

<u>Mesures disciplinaires</u> : donne le nombre de mesures disciplinaires données par terrain

<u>Compo famille</u>: donne le nombre de personnes prises en charge par terrain par personnel nominatif.

<u>Contrat</u>: en sélectionnant un terrain, donne le nombre de contrats par type

<u>Décédés</u> : donne le nombre de personnes décédées par cause

<u>Détachement</u>: donne le nombre de détachements par terrain

<u>Effectif par fonction avec ancienneté</u> : en sélectionnant un terrain, donne le nombre de personne par fonction et l'ancienneté moyenne.

<u>Effectif par fonction</u>: donne le nombre de personnes par fonction *(pour le terrain actif)*

Effectif par sexe : donne la répartition par sexe par terrain

<u>Effectif total par fonction</u>: donne le nombre de personnes par fonction pour tous les terrains

Effectif total: donne le nombre de personnes au total par fonction par projet.

Effectif par grade: donne le nombre de personnes par terrain par grade

Ce module permet également de construire vos propres analyses. Pour cela, il est nécessaire de connaître précisément ce que contient la base de données. Pour cela, vous pouvez consulter la structure de la base dans le menu 'outils'. Pour chaque table de la base de données, vous trouverez le descriptif des variables (nom, type, description). Ces variables sont utilisables dans le module de statistiques.